



CF-RAI-USAA-DPP-LIB-2007-00554

Expanded Number **CF-RAI-USAA-DPP-LIB-2007-00554**

External ID **CF-DRC-1992-SIT-ANAL-FEM-ENF-03**

Title

Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes au Congo. 1992. Part 03 of 03 for scanning. Part 3 = (p. 155-195)

Date Created / From Date
15-Jan-1992 at 11:38 AM

Date Registered
15-Jan-2007 at 11:38 AM

Date Closed / To Date

Primary Contact **Thomas Milsom**

Owner Location **Information Management Unit DPP/SI**

Home Location **CF-RAF-USAA-DB01-2007-00084 (In Container)**

Current Location/Assignee **Information Management Unit DPP/SI since 25-Jan-2007 at 11:13 AM**

F12: Status Certain? **No**

Itm Nu01: Number of Pages **0**

F13: Record Copy? **No**

Itm Fd01: In, Out, Internal Rec or Rec Copy

Contained Records

Container **CF-RA-BX-USAA-DB01-2007-0009: UNICEF Publications received in the Information Management Unit, Category Z "Country R**

Date Published

Fd3: Doc Type - Format

Priority

Record Type **A01 DPP-LIB ITEM**

Document Details Record has no document attached.

Print Name of Person Submit Image

Signature of Person Submit

Number of images without cover



Bank of

South Carolina

1857

100

100

VII. La protection et les droits des enfants

Les enfants de la rue



RESUME

Le 20 novembre 1989, les Nations Unies adoptaient la "Convention relative aux droits de l'enfant". Celle-ci, résultat de dix ans de consultations et de travaux, fixe les normes universelles de défense des enfants contre la négligence, l'exploitation et les abus. Cette Convention regroupe l'ensemble des droits dont doivent bénéficier les enfants (moins de 18 ans) sur le plan juridique. Quatre thèmes sont visés par la Convention: la survie, le développement, la protection et la participation. La survie vise la santé et la nutrition; le développement intéresse l'éducation, les loisirs, la culture et le repos; la protection traite des enfants défavorisés: réfugiés, handicapés et de l'exploitation économique ou sexuelle de l'enfance; la participation cherche à favoriser la liberté d'expression, le droit à l'information, à la liberté de pensée, de conscience et de religion des enfants.

Depuis le 16 mai 1991, le Congo a autorisé la ratification de cette Convention. Il souscrit donc à ses grands principes. La loi congolaise, en certains de ses aspects, applique la Convention. Dans d'autres, elle est incomplète ou inexistante. Certaines dispositions sont caduques et d'autres méritent d'être actualisées. En tout état de cause une réforme du code pénal devrait intervenir dans un délai proche qui adaptera les dispositions nationales aux principes de la Convention.

Il faudra ensuite doter le pays des moyens institutionnels de répondre aux défis que la société congolaise moderne lance à la situation de ses enfants. Concrètement, le Congo doit maintenant traduire en textes de loi et en actions les principes qu'il a reconnu en acceptant de ratifier la Convention.

D'ores et déjà l'Unicef dispose de la possibilité d'adresser au gouvernement congolais une note verbale lui rappelant les principes de la Convention. Elle peut aussi organiser une table ronde réunissant toutes les institutions intéressées aux problèmes de l'enfance. Ensemble, elles pourraient étudier les textes à proposer au vote du futur parlement et mobiliser les acteurs, l'opinion publique et les associations intervenantes.

Dans les faits, le vécu quotidien de nombreux enfants congolais se dégrade. Nous avons dressé un tableau précis de la situation sanitaire, nutritionnelle et éducationnelle. Nous proposons dans cette partie, une approche succincte d'un phénomène récent mais que les circonstances économiques et démographiques risquent d'amplifier: les enfants en situation particulièrement difficile.

A Brazzaville, Pointe-Noire et dans les autres villes du pays, des enfants vivent dans la rue, travaillent ou sont exploités, se prostituent, commettent des délits ou se droguent. Abandonnés par leur famille, poussés par la nécessité de subvenir seuls à leurs besoins, victimes de la dégradation de certaines normes sociales et morales, jeunes migrants isolés ou exclus du système scolaire, ils forment une nouvelle classe de marginaux. Ou plutôt, plusieurs classes de marginaux.

A l'heure actuelle, les données quantitatives et qualitatives manquent. Seuls, le phénomène des **enfants de la rue** a fait l'objet d'une enquête exploratoire. Nous nous en inspirons dans cette analyse. Elle peut servir de base à une meilleure connaissance des enfants en situation difficile au Congo ainsi qu'à des actions et des interventions pilotes en leur faveur.

Car des perspectives d'action existent. Pour l'Unicef et pour d'autres partenaires associés. Deux axes prioritaires devraient être explorés en faveur des enfants de la rue:

- la collecte de l'information, la sensibilisation des autorités;
- l'adaptation des principaux supports juridiques, législatifs et administratifs en fonction de l'évolution actuelle et future.

Ces perspectives ont le mérite de participer aux efforts généraux en faveur de l'application des divers principes et recommandations de la "Convention relative aux droits de l'enfant".

1.

LES ENFANTS DE LA RUE.

La croissance de la population urbaine constitue une préoccupation majeure pour le Congo: plus de la moitié de la population réside dans les grandes villes. Cette urbanisation rapide s'accompagne de l'apparition et de la recrudescence de certains phénomènes de marginalité sociale. Parmi ceux-ci, celui des enfants en situation particulièrement difficile. En observant ces enfants, il est possible d'esquisser une typologie en fonction du milieu d'origine, la nature et le degré de déstructuration des familles et les principales stratégies qu'ils développent pour subvenir à leurs besoins. Il s'agit :

Les enfants de la rue : C'est le résultat d'un véritable phénomène de marginalisation sociale et d'exclusion familiale. S'y retrouvent des enfants abandonnés, victimes du désintérêt familial, désœuvrés, évoluant dans un contexte d'affaiblissement de l'autorité parentale, jeunes migrants inadapés ou ayant une faible capacité d'intégration en milieu scolaire.

Les enfants travailleurs : C'est la catégorie d'enfants exerçant une activité lucrative ou rémunérée avant l'âge réglementaire fixé par les textes légaux. On y trouve des enfants passant leurs journées dans les rues aux endroits à forte concentration commerciale et qui repartent le soir dans leurs familles, des enfants effectuant des travaux domestiques et vivant souvent à demeure chez leurs employeurs.

Les enfants en observation : Il s'agit d'enfants ayant commis des infractions mais bénéficiant de l'excuse de minorité. Ils séjournent dans des centres d'observation et de rééducation, victimes dans la plupart des cas de la déstructuration familiale.

Les enfants drogués : On remarque également la présence en ville d'une catégorie d'enfants qui se droguent (environ 3% des enfants enquêtés et appréhendés par les services de police). Ces enfants qui se regroupent aisément en bandes du même âge ont, pour la plupart, quitté l'école en situation d'échec scolaire et se livrent à des activités illicites (vols à main armée, brigandage, viols, coups et blessures, etc...).

Les jeunes filles prostituées : C'est un phénomène qui, bien que moins visible, commence à se développer (1,3% des enfants rencontrés durant une enquête (5) et appréhendés par les forces de l'ordre). Il concerne les jeunes filles déscolarisées, vivant en rupture (totale ou partielle) ou non avec l'environnement familial.

Dans la présente analyse de la situation nous n'examinerons que le cas des "enfants de la rue". Pour les autres catégories des investigations devraient être menées.

1. CONTEXTE GENERAL

Nous avons vu dans la première partie de cette Analyse de la situation combien la population du Congo était jeune. Plus de la moitié de la population (55,0%) a moins de vingt ans. L'évolution des indicateurs démographiques laisse augurer pour les années futures une intensification du rajeunissement. Ce phénomène constitue potentiellement un impressionnant réservoir pour les enfants de la rue... du moins si leurs chances d'accéder à l'expression socio-économique, à l'éducation et à l'emploi ne sont pas encouragées et organisées. Depuis un peu plus de cinq ans, l'accès aux services socio-culturels ainsi que la satisfaction de certains besoins économiques deviennent de plus en plus difficiles, particulièrement dans les domaines de l'éducation, la santé, l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages. Ces différents domaines ont, de toute évidence, une certaine incidence sur la vie des enfants dans les familles.

Nous avons vu dans la Partie 5 ce qu'il en était de l'Éducation. Les mesures récentes, tendant au désengagement de l'État de ses obligations en matière d'éducation, rendent de plus en plus lourdes

les charges scolaires pour les ménages qui doivent assumer désormais une importante partie du financement de l'enseignement (tenues scolaires, manuels, assurance, infrastructures, etc ...). Ces charges constituent de véritables obstacles à l'accès à l'éducation d'enfants issus des milieux les plus démunis.

Le secteur social ne se porte guère mieux: l'insuffisance des ressources financières a conduit à la fermeture de plusieurs centres sociaux. Le manque d'infrastructures appropriées et le faible niveau de qualification du personnel sont d'autres facteurs limitants majeurs qui ne peuvent favoriser une prise en charge effective du phénomène des enfants de la rue. Notons par ailleurs la tension observée sur le marché de l'habitat, tension qui débouche particulièrement sur l'encombrement des familles dans les pièces d'habitation.

La récession économique en cours dans le pays depuis 1985 a été à l'origine du repli du marché de l'emploi. D'après le cadre macro-économique de 1989, les effectifs de chômeurs ont augmenté de 145% entre 1984 et 1989. Les effectifs de la fonction publique ont regressé de 4% de 1988 à 1989, à cause notamment du gel des recrutements et des départs à la retraite. Les nombreuses compressions de personnel observées au sein du secteur privé aboutissent à un développement plus rapide du secteur informel et un sous-emploi relativement élevé de la population active. Nous avons, dans la partie consacrée à "L'environnement socio-économique", vu combien les prix augmentaient et combien le niveau des salaires stagnait. Ces phénomènes ne font qu'amplifier la marginalisation des familles les plus défavorisées... et donc des enfants souvent laissés à eux-mêmes.

2. ANALYSE DE LA SITUATION

Les indicateurs statistiques officiels, la multiplication des demandes formulées par les familles désireuses de mettre un enfant en observation dans un centre, la croissance inexorable de cette catégorie d'enfants dans les rues des principales villes du Congo et, surtout, les résultats d'une enquête récemment réalisée sur ce phénomène (5) permettent de procéder à l'analyse de cette situation.

2.1. Caractéristiques individuelles des enfants de la rue

Ce phénomène touche essentiellement les villes. Il frappe les enfants très tôt, autour de neuf ans (environ l'âge du début de la vie scolaire) et se prolonge jusqu'à l'âge d'entrée dans la vie active (20-24 ans). La fourchette d'âge la plus touchée se situe entre 12 et 20 ans : deux extrémités critiques correspondant respectivement à la sortie des enfants du cycle primaire et l'entrée manquée ou réussie dans le cycle supérieur. On observe en outre une tendance très prononcée à la masculinisation du phénomène, particulièrement entre 14 et 18 ans (voir tableau ci-contre). A une forte majorité (95%), le phénomène des enfants de la rue ne concerne que les petits Congolais. Les enfants de nationalité zairoise constituent le plus grand contingent parmi les étrangers.

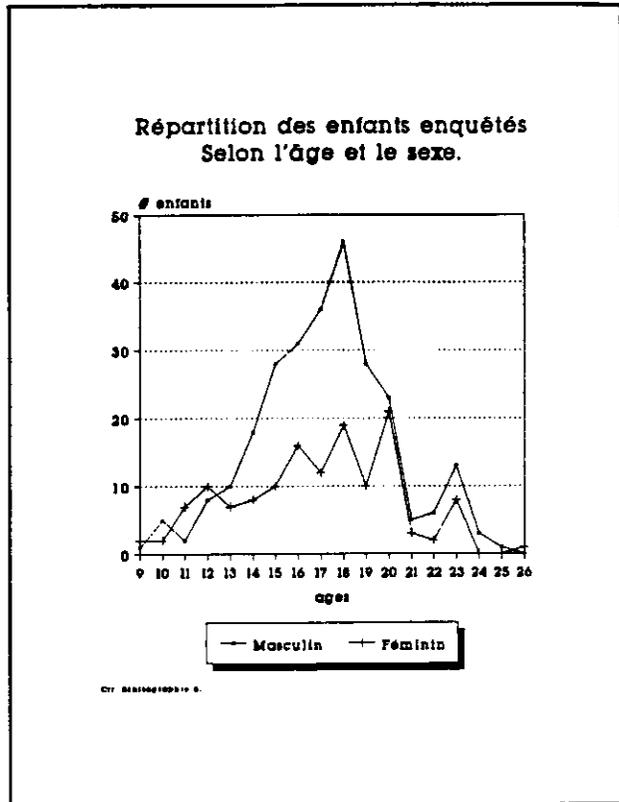
Dans l'ensemble, les enfants de la rue ont un niveau d'instruction très bas. Très peu d'entre eux ont dépassé le cap du primaire et la plupart ont quitté l'école faute de soutien ou par exclusion (renvoi, travail insuffisant, échecs répétés). Cependant, près de la moitié de ces enfants, avouent souhaiter réintégrer le circuit scolaire. L'idéalisation de l'école, en tant que seul moyen d'accès à la réussite socio-économique au Congo, continue à imprimer une vision positive de la scolarisation.

2.2 Les intervenants extérieurs.

Dans le cadre de l'enquête déjà citée, des entretiens ont été réalisés auprès de certaines institutions concernées par le phénomène des enfants de la rue au Congo. Il s'agit de la Direction Générale des Affaires Sociales, des Associations de parents d'élèves et de vendeurs au marché, du tribunal des enfants, du centre d'observation et de rééducation des mineurs et du Commissariat Central de police.

2.2.1. La Direction Générale des Affaires Sociales

Au sein de la Direction Générale des Affaires Sociales - DGAS - existe une Direction de l'Enfance et un service de la Jeunesse. Cette structure avait en projet la réalisation d'une enquête sur les enfants de la rue afin de disposer d'une connaissance correcte du phénomène, mettre en place les mécanismes de sensibilisation des parents et des autorités nationales, et assurer progressivement la rééducation et la récupération de ces enfants. Pendant plusieurs années, cette initiative, fondée sur la constitution d'un véritable forum national et multidisciplinaire s'est heurté à des lenteurs administratives indéniables. En 1987, la DGAS a réalisé, avec l'appui du BIT et du PNUD, une étude préliminaire du milieu qui a abouti à la mise en place des Comités d'Action Sociale dans trois arrondissements de Brazzaville (Mfilou, Talangai et Poto-Poto). Mais la DGAS a semblé manquer d'informations fournies et détaillées pouvant permettre l'initiation d'actions adaptées à la situation en cours. A côté de ces difficultés d'information, subsistent des insuffisances en moyens financiers et ressources humaines consacrés à la recherche des solutions durables.



On note aussi l'existence dans les locaux de la Direction Générale des Affaires Sociales d'une petite antenne (deux représentants) de ENDA Tiers-Monde (siège pour l'Afrique à Dakar), une organisation non-gouvernementale, préoccupée par les problèmes de l'enfance en situation difficile. Cette représentation travaille de concert avec les foyers religieux. L'action de cette antenne se fonde sur une structuration du milieu et des enfants, par le ciblage de leurs lieux de concentration, l'immersion dans le milieu et la prise en main et l'encadrement progressifs de certains groupes d'enfants.

Toutefois, il importe de relever que la DGAS et même les autres structures nationales concernées par ces problèmes ne développent pas des activités extra-scolaires susceptibles de prendre en charge les enfants. L'absence de loisirs organisés ne permet pas aux enfants de bénéficier d'occupations valorisantes: ce qui réduit les capacités de prévention de ces organismes face à l'évolution croissante du phénomène.

2.2.2. Les Associations de parents d'élèves et des vendeurs du marché

Ces associations se sentent impuissantes face à la multiplication des enfants de la rue. Les associations des parents d'élèves par exemple évoquent rapidement l'éducation des enfants et la responsabilité des familles tout en mettant en cause les difficultés économiques des ménages. Pour elles, les enfants de la rue sont parfois assimilés aux voleurs classiques. Au-delà de ces réponses, il n'y a pas, cependant, une unanimité de comportements et de réactions face à la multiplicité des cas de figure rencontrés.

Les vendeurs du marché et les petits commerçants ont une vision plus confuse de la situation. Ils ne font aucune différence entre "Enfants de la rue", "délinquants mineurs" et criminels. Le message dominant est plus axé sur des réactions de répression que d'éducation. Les propos des vendeurs et

commerçants, parfois victimes de larcins commis par les enfants, véhiculent un message qui isole l'enfant et le rend seul responsable de ses actes et de sa situation.

2.2.3. Le Centre d'observation des mineurs

Ce centre poursuit trois objectifs :

- l'observation des enfants envoyés par le juge;
- le placement et la réinsertion de l'enfant dans le centre;
- l'insertion dans la société, soit par formation, soit par apprentissage.

Pour le centre d'observation des mineurs de Brazzaville, trois causes essentielles semblent se conjuguer pour aboutir à l'intensification du phénomène : l'éclatement familial, le contenu de moins en moins stabilisant et intégrationniste de l'école, et la rue en tant que milieu ouvert et propice à accueillir les *"produits de cette décadence sociale"* (sic).

La préoccupation essentielle du centre est de préparer la sortie "en douceur" de l'enfant du centre. Le centre développe le sens de la solidarité de ses pensionnaires en mettant les nouveaux venus en apprentissage sous la responsabilité des plus anciens. Les enfants en observation décident seuls du choix de leurs métiers, sous les conseils d'encadreurs-artisans.

2.2.4. Le tribunal des enfants

Le juge des enfants, dans l'enquête ci-dessus citée, a défini les enfants de la rue comme *"des sujets qui échappent au contrôle de toute structure, même familiale et vivant au jour le jour, grâce aux revenus tirés de certaines activités comme le lavage des voitures, le gardiennage d'engins, les travaux d'entretien, la vente des friandises, etc..."*

Le juge des enfants estime qu'il s'agit d'un phénomène ancien dont la recrudescence actuelle ne peut qu'inquiéter. Les perspectives ne sont guère encourageantes car le phénomène irait en s'accroissant. Ce diagnostic s'appuie essentiellement sur le recul de la cellule familiale, l'écroulement de l'échelle de satisfaction des besoins de l'enfant et de l'incidence des difficultés économiques actuelles des ménages. Pour le juge des enfants, le point de départ du phénomène est la famille; la rue apparaissant comme le point de chute indiqué après un détour scolaire de plus en plus déstabilisateur pour ces enfants. En matière pénale, le juge pour enfants estime que les institutions et les dispositions mises en place au niveau juridique sont quasi-inexistantes, ne correspondent pas aux réalités du moment et ne sont pas en état de faire face au phénomène. Les services de police et les structures pénitentiaires s'illustrent par un manque de moyens qui transforme en une véritable catastrophe toutes tentatives de récupération des enfants : la cohabitation des jeunes et enfants de la rue avec des prisonniers adultes, bandits et criminels confirmés, étant devenue monnaie courante à la maison d'arrêt et dans les services de police.

Dans les faits, le tribunal se retranche derrière ses principes et la loi. Pour le juge des enfants, la présence d'un avocat est obligatoire pour tout dossier dans lequel un mineur serait impliqué (article 699 du code de procédure pénale). Enfin, il apparaît que le tribunal pour enfants ne veille pas de manière systématique sur la rééducation et la réinsertion sociale de l'enfant. L'organisation actuelle des institutions judiciaires et spécifiquement du tribunal pour enfants ne permet pas un suivi correct qui permettrait de faire le bilan de la phase de rééducation et de resocialisation. Cependant, il existe des rapports fonctionnels de collaboration étroite avec d'autres structures qui sont chargées de ces problèmes de l'enfance (Caritas Congo, Fondation Congo assistance, etc...).

Au regard de ce qui précède, et malgré la création de certaines organisations non-gouvernementales (Association des enfants de la drogue, SOS condition juvénile, Association enfance et développement,

etc...), le système institutionnel de protection de l'enfant fait montre d'insuffisances évidentes. Ces structures d'accueil et d'encadrement sont confrontées à deux obstacles principaux :

- l'absence de personnel suffisant et formé. Les compétences et les moyens actuels ne peuvent permettre aux institutions locales de faire face à l'ampleur de la tâche à accomplir. Au niveau de la Direction Générale des Affaires Sociales, du Centre d'observation des mineurs et du tribunal des enfants, la nécessité de renforcer les ressources humaines et financières se fait sentir avec insistance;
- en outre, même si elles peuvent se doter des capacités d'accueil très importantes, ces structures institutionnelles, devant l'ampleur du phénomène, le nombre des cas en observation et la durée que nécessitent souvent le suivi puis la récupération des enfants de la rue, sont prédisposées à une saturation évidente de leurs actions, les ressources financières et les infrastructures disponibles se révélant progressivement dépassées. Ces structures locales qui luttent contre ce phénomène doivent non seulement accueillir les enfants mais, surtout, agir dans une perspective d'appui aux activités saines des jeunes dans la rue, en dépassant le seul processus de rééducation et de récupération dans leur action.

3. MECANISMES D'EVOLUTION DU PHENOMENE

Les mécanismes qui sous-tendent l'évolution du phénomène des enfants de la rue ont une double origine : les causes immédiates et celles dites sous-jacentes.

3.1 Les causes immédiates

Elles sont de trois ordres : l'instabilité familiale; les difficultés économiques actuellement vécues par les ménages; la remise en cause de certaines valeurs morales dans la société.

3.1.1. L'instabilité familiale

Les enfants issus des parents séparés, avec ou sans rupture d'union entre le père et la mère (célibat, divorce ou décès) sont les plus affectés par le phénomène. C'est la cohabitation résidentielle du père et de la mère qui influe de manière effective sur l'éducation des enfants, leur stabilité dans la famille et favorise l'éclosion de leur personnalité en formation. Pour environ la moitié des enfants interrogés (46,2%), le père et la mère sont séparés (5). 25% d'enfants orphelins perdent leur père et/ou leur mère avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. Parmi les enfants interrogés, 39,1% sont orphelins: 18,1% d'enfants sont orphelins de père, 11,0% orphelins de mère et 10,0% d'enfants n'ont plus ni père, ni mère. Il apparaît aussi que c'est la séparation des parents, la rupture de cohabitation par divorce, célibat ou refus de vivre ensemble qui motivent le plus l'instabilité familiale (pour environ 40% des cas). Cependant, les familles unies, regroupant encore le père et la mère, ont aussi une part non-négligeable de responsabilité dans l'évolution en hausse du phénomène. Pour le tiers des enfants, le cadre familial complet (père et mère ensemble) ne leur a pas évité de "tomber" dans la rue.

3.1.2. Les difficultés économiques des ménages

Nous avons dit par ailleurs que les ménages urbains sont confrontés à de graves difficultés économiques. Les pressions économiques rencontrées par les parents les rendent moins sensibles aux besoins et aux demandes de leurs enfants.

3.1.3. La crise des valeurs morales

La situation des enfants en difficulté renvoie à l'effet progressivement intériorisé d'une crise de valeurs morales, vécue en terme d'absence de références dans la société et/ou la famille. En réponse à une question sur les qualités d'un bon père de famille et d'une bonne mère, la plupart des enfants ont

évoqué, au cours d'entretiens libres (5), la gentillesse et la générosité, deux qualités qui polarisent le contenu physique et matériel de leurs préoccupations. L'attitude de certains enfants pendant l'évocation de leurs souvenirs familiaux est révélatrice de l'amertume, de l'agressivité et même du cynisme qui les caractérisent par rapport à leur milieu d'origine. Un nouvel espace culturel semble s'introduire en milieu urbain, notamment avec la montée du célibat féminin et l'apparition du phénomène des filles mères. Ces trois causes directes du phénomène n'obéissent pas à une échelle de valeurs : elles sont complémentaires et peuvent, en se conjuguant ou en jouant spécifiquement (frustration de l'amour familial, dures conditions de vie), servir de déclic ultime qui précipite l'enfant dans la marginalisation.

3.2 Les causes sous-jacentes

Sans être les plus déterminantes, elles favorisent cependant le développement du phénomène au Congo. Il s'agit de l'urbanisation, la perspective de gains rapides et faciles avec le travail des enfants, et de la circulation des enfants dans la famille.

3.2.1. L'impact de l'urbanisation

Les enfants de la rue traduisent au Congo un phénomène typiquement urbain. Plus que l'exode rural, c'est l'urbanisation qui y codifie certaines caractéristiques de ces formes de marginalité. Plus de la moitié des enfants interrogés sont nés et n'ont jamais quitté Brazzaville (54,3%) et, les trois-quarts des enfants de l'échantillon sont nés en ville.

3.2.2. La perspective de gains faciles dans les rues

Les enfants travailleurs, comme la plupart des enfants de la rue, exercent une activité lucrative pour la satisfaction de leurs besoins de base. Le développement de ces activités rémunérées fait miroiter auprès des jeunes enfants des facilités apparentes de se réaliser économiquement et de prétendre à des gains plus ou moins importants. De ces apparences, il apparaît une certaine compétition dans les réponses des enfants interviewés entre la nécessité, fortement affirmée d'aller à l'école et la possibilité tout autant reconnue, de percevoir une rémunération en exerçant une activité. Il y règne un conflit de logiques : la logique des besoins immédiats face à celle de l'avenir.

3.2.3. La circulation des enfants dans la famille

La fragilité et l'ambiguïté des réseaux internes de circulation des enfants dans la famille prédisposent à un développement important de ce phénomène au Congo. Pour la plupart des cas, il s'agit d'enfants issus de familles nombreuses (5,4 enfants en moyenne par famille). Le circuit qui mène l'enfant à la rue est simple mais fortement dévastateur comme le met en exergue le schéma ci-dessous.

<u>Proportions</u> <u>d'enfants</u> <u>concernés</u> %	<u>Tuteur habituel</u>	<u>Dernier tuteur</u>	
46,6	père + mère	—————>	sans lien de parenté
63,1	père	—————>	sans lien de parenté
48,4	mère	—————>	oncle/tante
62,2	oncle	—————>	père
60,0	tante	—————>	mère
81,8	frère	—————>	frère
61,5	soeurs	—————>	autres (grands parents)

R

U

E

Les trois-quarts des parents (73,9%) ont un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le cycle primaire, alors que les professions exercées tant par la mère que le père sont très variées, avec une nette prédominance des salariés. La structure des professions exercées par les parents renvoie à priori à un niveau de revenu assez bas.

4. CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS ET STRATEGIES DE SURVIE

4.1 La satisfaction quotidienne des besoins vitaux

Les enfants de la rue vivent leur marginalité de manière plutôt individuelle que collective. Ils s'organisent rarement en bandes. Seuls 9% d'enfants interrogés reconnaissent appartenir à une bande organisée. Les activités lucratives exercées par ces enfants sont très diversifiées. Elles relèvent du secteur informel et sont axées sur les biens courants de consommation. Ils apprennent parfois un métier, lorsqu'ils atteignent l'âge de l'adolescence, mais ces expériences sont rares. Les plus jeunes enfants (moins de quinze ans) privilégient d'autres moyens pour gagner de l'argent : la mendicité, le vagabondage, les larcins et autres vols à l'étalage.

4.2 Le poids de la répression policière

Assimilés souvent à des malfaiteurs, les enfants de la rue subissent des sévices réguliers ainsi que des rafles policières ininterrompues. Dans la pratique, il n'existe aucune disposition véritable qui les protège des interventions des forces de l'ordre dans les endroits publics. On observe que 18,9% des enfants de l'échantillon ont déjà été appréhendés par la police. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de jeunes garçons. En détention même préventive ou en observation longue ou brève, l'enfant appréhendé est propulsé dans un univers jusque là inconnu le conduisant peu à peu vers la grande délinquance.

Avant l'âge de quinze ans, certains enfants ont déjà été appréhendés à plus de six reprises par les forces de l'ordre. Ces différents itinéraires de répression les rapprochent progressivement de la prison, cette école de la grande délinquance et de la criminalité. Les rafles policières, faites de nuit comme de jour dans les lieux publics et les rues, conduisent 45,4% de ces enfants en détention, pour vagabondage. Ces opérations coups de filets ne peuvent qu'envenimer une situation à peine supportable pour l'enfant dans la rue. Il est même traqué dans ce seul endroit qui lui permet désormais d'établir une quelconque relation avec la société.

Répartition des enfants appréhendés selon l'âge et le délit commis

Ages	Con-somma-tion de drogue	Fausse accu-sation	Pros-titu-tion	Vol d'ar-gent	Rafles poli-cières	Bandi-tisme Brigan-dage	Autres	Total
10	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-	1	1	2
12	-	1	-	-	-	-	-	1
13	-	-	-	-	-	-	-	-
14	2	-	-	-	-	-	-	2
15	-	-	-	-	1	-	1	2
16	1	-	1	-	4	-	-	6
17	1	1	-	-	1	1	1	5
18	1	3	3	-	8	2	1	18
19	3	2	1	-	7	-	1	14
20	1	-	-	-	8	1	-	10
Total	9	7	5	-	29	5	5	60

S'il existe une loi qui interdit aux enfants mineurs de déambuler seuls en rue la nuit (loi Portella), il n'existe aucun texte qui s'oppose à la présence des enfants de la rue dans les lieux publics avant la tombée de la nuit.

5. PERSPECTIVES ET STRATEGIES POUR L'AVENIR

Au terme de cette approche de la situation des enfants de la rue, les perspectives et stratégies

envisageables pour l'avenir paraissent s'insérer dans une démarche globale qui prend en compte les dimensions sociales, culturelles et économiques du phénomène.

Trois secteurs dominants méritent d'être retenus comme cadre d'intervention :

- la collecte de l'information, la sensibilisation des Autorités locales et la médiatisation du phénomène;
- l'adaptation des principaux supports juridiques, législatifs et administratifs en fonction de l'évolution actuelle et, éventuellement, future du phénomène;
- le renforcement des capacités nationales d'intervention.

5.1 Communication - Information - Sensibilisation

La collecte des données sur les enfants de la rue ainsi que sur les autres formes de marginalité de l'enfance est à encourager. Elle constitue le point de départ nécessaire à une meilleure connaissance du phénomène et à la mobilisation du potentiel humain et des ressources financières. Un accent particulier devrait être mis sur la préparation du cadre global de réflexion et d'action notamment en :

- a) soutenant la préparation des instruments de base (textes juridiques, mesures scolaires, protection de la famille et législation) d'une politique nationale d'approche du phénomène des enfants de la rue au Congo;
- b) dressant le repertoire d'institutions locales qui oeuvrent dans le domaine de l'enfance en difficulté en vue d'appuyer leur action;
- c) renforçant le réseau d'information sur les enfants de la rue en particulier et les enfants en circonstance difficile en général, sous la forme de :
 - séminaires nationaux sur l'état de la question, ses perspectives d'évolution;
 - d'émissions radio et/ou télévisées en direction du grand public pour le sensibiliser au phénomène;
 - contacts personnalisés dans les centres de santé maternelle et infantile avec les mères afin de les aider à mieux appréhender le contenu de certaines notions simples mais importantes comme la parenté responsable;
 - enquête sur les autres formes de situations difficiles dans lesquelles évoluent certains enfants.

5.2. Adaptation des supports à l'évolution du phénomène

L'envergure que prend progressivement le phénomène des enfants de la rue au Congo impose aux structures étatiques de multiples servitudes. Du point de vue macro-économique, l'Etat doit davantage protéger les enfants en agissant sur certains rouages de l'économie nationale. Tel est le cas du renforcement des capacités socio-économiques des ménages. L'amélioration des conditions de vie des populations pourrait se traduire, par effets induits, par des réponses familiales adaptées aux attentes de l'enfance.

Le balisage législatif et administratif est également l'un des points de départ d'une réaction positive des pouvoirs publics dans la recherche de solution à ce phénomène. La sanction pénale doit revêtir un contenu spécifique pour les enfants en visant leur ressocialisation. En dehors de l'excuse de minorité qui paraît de plus en plus insuffisante comme recours, de nouvelles dispositions mériteraient d'être initiées. Il s'agit, par exemple, de ne pas tenir compte des cas de récidivisme

commis par les enfants ou celui d'abolir la peine de mort pour les adolescents (et pour les autres) d'observation pourraient faire une large place à la prévention et la formation d'enfants en début de marginalisation et potentiellement considérés comme enfants de la rue, par anticipation sur le phénomène. En dehors des enfants placés dans des centres d'observation sur décision judiciaire, il y a certainement lieu de faire bénéficier les atouts de ce centre (formation professionnelle de qualité) à plus d'enfants en situation difficile, sans attendre que le phénomène ne les érode fortement et ne les conduise devant le juge.

5.3. Renforcement des capacités locales d'intervention

Le renforcement des capacités nationales d'intervention pourrait passer par un appui aux activités éducatives des jeunes dans la rue, et à leur "récupération". Cet objectif tend à restructurer l'enfant, à le ramener à une "vie normale" en agissant sur son environnement familial, psychologique, amical, affectif, économique et culturel).

Cette démarche se justifie par le fait que le placement professionnel ne peut apporter de réponse qu'à un nombre limité d'enfants ou de jeunes. Or, il s'agit de donner aux enfants et aux jeunes de la rue un éventail assez large de possibilités et d'activités. Ceci suppose la création d'une structure qui serait chargée, entre autres attributions:

- de faire l'inventaire et de coordonner l'ensemble des actions bénéfiques émanant des jeunes et enfants de la rue, ou à entreprendre à leur profit;
- d'assurer l'appui à la préparation de petits projets ainsi que la promotion des initiatives y afférant;
- d'encourager, à travers l'appui aux organisations non-gouvernementales, la création d'un système de crédit pour les petits et moyens projets, destinés à la mobilisation des enfants et des jeunes dans des groupements d'intérêts économiques, de préférence dans les secteurs suivants :
 - le maraîchage
 - l'élevage
 - l'artisanat de service et de production

Il apparaît en outre nécessaire d'assurer la formation et le recyclage réguliers des éducateurs spécialisés auprès d'institutions ayant accumulé une expérience pratique, suffisamment riche en la matière. Les trois groupes de perspectives ainsi énoncés pourraient, en agissant de manière interdépendante, apporter des solutions concrètes au phénomène des enfants de la rue. Mais cette action, pour être complète et efficace, doit s'appuyer sur une plus grande protection de la famille, c'est-à-dire la promotion d'actions qui limitent la déstructuration familiale.

II.

LES DROITS DE L'ENFANT AU CONGO.

Le Congo est membre des Nations Unies. Le 16 mai 1991 il a autorisé la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989, elle est le résultat de dix ans de consultations entre les gouvernements, les institutions internationales et plus de 50 organisations volontaires et non-gouvernementales. Le but de cette Convention est de fournir des normes universelles pour la défense des enfants. Elle regroupe, dans un document juridique unique de 54 articles, tous les droits dont doivent bénéficier les enfants. Auparavant, ces textes de loi étaient dispersés dans divers conventions et accords. La Convention relative aux droits des enfants les réunit et les complète. Les dispositions de la Convention s'appliquent à tout être humain âgé de moins de 18 ans et couvrent quatre domaines importants:

- la survie: l'accès à des services de santé et à un niveau de vie suffisant garantissant la nourriture, l'eau potable et un logement;
- le développement: le droit à l'éducation, au repos, aux loisirs et aux activités culturelles;
- la protection dans certaines circonstances difficiles: abandons, réfugiés, handicapés, orphelins, enfants exploités économiquement ou sexuellement;
- la participation par la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de culte, l'accès à l'information.

En signant la Convention, le Congo s'est associé à l'esprit et à la lettre du texte. Un certain nombre de droits sont déjà inscrits dans la Constitution congolaise, texte de portée générale qui s'adresse à tous; ce sont la liberté d'expression, de pensée, d'association et d'autres encore (articles 13 à 17, 22, 37 et 38). Selon le législateur congolais d'autres articles portent sur des situations inexistantes au Congo comme la traite des enfants et particulièrement des jeunes filles en vue de la prostitution (article 35 de la Convention). Cependant, cette dernière existe bien au Congo parmi les enfants de la rue comme le premier chapitre de cette partie vous l'a expliqué.

D'autres dispositions de la Convention posent problème, exigent des actions concrètes et des réponses institutionnelles ou demandent une adaptation des réglementations et des textes de loi existants. Passons les en revue rapidement.

- Le préambule: il fait état de dispositions de portée générale. Il permet à l'Unicef d'adresser aux gouvernements une note verbale lui rappelant les engagements souscrits en ratifiant la Convention.
- Les articles 1 à 9 de la Convention sont repris dans le Code de la nationalité congolais mais aucun texte d'application ne figure dans le code de la famille. Il nous appartient d'informer les citoyens sur ces thèmes (droits de l'enfant) et de mobiliser les forces vives de la nation pour réfléchir aux moyens de mettre en oeuvre les différents éléments de la Convention: Ministère de la Justice, de la Santé et des Affaires sociales, Etablissements spécialisés, Associations et fondations.
- Les articles 10 et 11 (déplacements et libre circulation) ont un pendant dans le Code de la famille mais la situation congolaise a besoin d'être réglementée. Un texte est nécessaire afin de toujours confier l'enfant au parent le mieux placé (quelle que soit sa nationalité) pour favoriser les intérêts de l'enfant.
- L'article 12 (liberté d'opinion) ne trouve aucun pendant dans la loi congolaise. Il conviendrait de proposer un texte en application de cet article permettant à l'enfant de faire valoir ses droits grâce à un avocat distinct de celui de ses parents.
- L'article 18 (responsabilité commune de parents et prise en charge par des institutions

L'aspect juridique des droits de l'enfant au Congo.

La peine de mort ne peut être prononcée contre les mineurs.

Un mineur de 7 à 13 ans ne peut être condamné qu'à une admonestation, une remise à parent ou une mise en liberté surveillée.

Pour un crime, un mineur de 13 à 16 ans ne peut être condamné à une peine supérieure à la moitié de celle encourue par le majeur.

Un mineur de 16 à 18 ans ne peut être condamné, pour un crime, à une peine supérieure à 20 ans si la peine de mort est requise pour des faits semblables commis par un adulte.

Tenant compte de la personnalité du mineur, les mesures éducatives demeurent le principe et le placement dans un centre spécialisé (d'éducation, d'observation ou de redressement) l'exception.

spécialisées) trouve à s'appuyer sur des dispositions réglementaires des Ministères de l'Éducation et de la Santé. Il faut reconnaître que les établissements d'accueil des enfants sont à l'état embryonnaire (crèches et garderie) et que les soins dispensés aux enfants ne sont pas toujours optimaux. L'Unicef pourrait proposer au gouvernement un effort en qualité et en quantité.

- L'article 19 (protection contre les violences et mauvais traitements) a son pendant dans des dispositions pénales qui datent du début des années soixante. Ces textes mériteraient une réactualisation et, comme beaucoup d'autres dispositions de la Convention, une véritable mobilisation sociale en direction du public et des responsables socio-éducatifs.
- Les articles 23 et 26 (enfants handicapés et droit aux bénéfices de la sécurité sociale) sont bien repris dans la législation congolaise mais les allocations familiales sont dérisoires. La protection de l'enfant et du jeune handicapé est mal assurée au Congo. Il existe des projets de décrets relatifs à la création d'une Institution nationale d'encadrement des mineurs handicapés.
- L'article 24 (droit à la santé) trouve dans la loi congolaise des textes désuets. Il importe d'insister davantage sur le respect humain et les égards dus à la santé de l'enfant. Dans certains cas, la pratique courante est en avance sur la législation (santé maternelle et infantile).
- Les articles 28 et 29 (éducation) trouvent à s'appuyer sur le code congolais de la famille mais l'état de l'Éducation a incité le législateur à proposer des aménagements de la loi. Des propositions de textes existent sur "la supervision des institutions d'encadrement des enfants", sur la "création de la fonction de délégués bénévoles à l'éducation surveillée", portant "réglementation des conditions de placement et d'exécution des peines prononcées à l'encontre des mineurs" et portant "organisation et fonctionnement de la Commission nationale de censure".
- L'article 32.2. (mesures législatives à prendre pour protéger l'enfant contre l'exploitation économique) trouve à s'appuyer sur des décrets et arrêtés congolais. Cela dit, il importe de bien délimiter et de protéger le travail des enfants. Il existe un projet de certificat de travail et un certificat de fin d'apprentissage sanctionnant la formation des jeunes.
- L'article 33 (protection contre la drogue) s'appuie sur des textes désuets datant des années 10 et 20. Il importe de prévoir de nouveaux textes et de nouvelles mesures préventives et répressives en direction des producteurs, fabricants, vendeurs et consommateurs. Il faudra aussi tenir compte de diverses formes de drogue: amphétamines, anabolisants, alcools et autres produits pharmaceutiques.
- L'article 34 (exploitation sexuelle) trouve sa justification dans des dispositions du code pénal mais elles sont quelque peu caduques. Elles gagneraient à être réactualisées dans le cadre d'une réforme générale du code. Il conviendrait aussi de renforcer les sanctions envers les adultes qui incitent les enfants à la débauche.

Un projet de code pénal, toujours en gestation, visera à actualiser un certain nombre de dispositions nationales désuètes pour les rendre conformes à l'esprit et à la lettre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Enfants de la rue et code pénal.

La législation avec un code pénal élaboré au XIX^e siècle paraît désuète face aux infractions et délits commis par les enfants mineurs. Ces instruments ne s'adaptent plus aux nécessités de rééducation et de réinsertion sociale de l'enfant. Les conditions actuelles de détention sont, à la limite, une atteinte sérieuse aux droits de l'enfant. Les enfants de la rue interpellés ou appréhendés par les forces judiciaires côtoient "les caïds" de la maison d'arrêt qui, elle, manque de quartiers spéciaux pour mineurs.

Au delà de la législation, il faudra aussi envisager de doter le pays d'institutions et d'établissements susceptibles de vivre dans les faits tous les textes qui seront adoptés. Ce sera ainsi que les objectifs de protection, de survie et de développement de l'enfant pourront être atteints. Tous les échelons de pouvoir concernés devront être impliqués: Ministère de la Justice, Ministère de la Santé et des Affaires sociales, Associations, ONG, Organisations caritatives, Fondations, Commission nationale de l'enfance...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DALLAPE (F), Enfants de la rue, enfants perdus : une expérience à Nairobi série Etudes et Recherches No. 18, ENDA, Dakar, 1990, 183 pp
- MARGOUS (S), Les déracinés du quart-Monde
Ed. MASPERO, Paris, 1972, 180 pp
- MONBOULA (D), La situation des enfants nés hors mariage au Congo Mémoire en D.E.S.S.P, ESP, Brazzaville, 1990
- MARGUERAT (Y), Une pathologie sociale, symptômes et traitement : les gamins de la rue à Lomé
Revue internationale de criminologie et de police technique No. 4, Genève, 1987
- CNSEE, Cadre macro-économique 1989, Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, Ministère du Plan et de l'Economie, Brazzaville, 1990
- TOTO (JP), Enquête sur les enfants de la rue en Afrique Centrale : le cas de Brazzaville, Rapport d'étape, CODESRIA/CNSEE, Brazzaville, 1989, 117 pp.

VIII.

La mobilisation sociale



RESUME

La mobilisation sociale permet de populariser nos actions, d'amplifier leurs effets et de les pérenniser. Bien encadrée par des organisations de masse possédant l'art de la communication politique, la population congolaise a l'habitude des messages diffusés et répétés. La démocratisation en cours et la privatisation vont permettre l'émergence de media nouveaux. La publicité commerciale va être autorisée.... bref, le champ de la communication moderne va s'ouvrir.

Mais il n'y pas que le secteur moderne. Les structures ancestrales, traditionnelles et culturelles de la communication sociale perdurent. Les individus et les groupes, en ville ou dans les zones rurales continuent à écouter les griots, à recourir aux Nganga et à participer aux Mbongui. Au cœur de ces réseaux, la femme, gardienne de la maison et de la tradition, occupe une place privilégiée. C'est bien souvent par elle que transite toute l'information nutritionnelle, sanitaire et, bien souvent éducationnelle. La femme est le premier agent de mobilisation sociale mais l'homme, son mari, doit prendre sa part de responsabilité.

Il n'y a pas que les individus, il y a aussi les groupes. Ils vont accéder à l'expression. Des associations, formelles ou non, des Organisations Non-Gouvernementales vont pouvoir s'exprimer, défendre leur opinions et informer.

Jusqu'à présent, au Congo, la mobilisation sociale sur les thèmes de la protection de la mère et l'enfant était le fait des institutions publiques d'information ou des organisations de masse. Un certain nombre de réalisations - émissions de radio, de télévision, publications, affiches, brochures - ont atteint leur but. Celui d'informer les gens et de les conscientiser. Compte tenu de la répartition démographique du Congo, c'est surtout un public urbain qui fut, dans ces cas, mobilisé. Les zones rurales ont été moins touchées par ces messages. Pour quelles raisons? Manque de temps, mauvaise programmation ou désintérêt, les causes restent à découvrir. Les opérations de mobilisation sociale qui furent des succès d'impact et de communication combinaient un certain nombre d'éléments: un contenu important, une mise en forme (images, sons, textes) professionnelle et soignée, une adaptation aux normes culturelles locales. Les campagnes de mobilisation qui ignoraient l'une de ces composantes n'avaient pas le même effet, le même impact.

Pour l'avenir, beaucoup de choses sont à inventer. L'Unicef pourra s'associer, en partenariat, aux communautés, aux médias, aux professionnels de la communication, de la santé et de l'éducation pour proposer des actions de mobilisation. Il faudra aussi veiller à coordonner les efforts de chacun pour éviter les double-emplois et optimiser les ressources disponibles.

Il y a des thèmes précis pour cette mobilisation sociale: tout ce qui touche à la survivance des superstitions, des croyances et de l'imaginaire traditionnel quand ils diminuent l'efficacité des politiques de santé. Le planning familial, l'éducation sexuelle et le partage des responsabilités au sein du couple sont d'autres thèmes possibles de cette mobilisation.

La mobilisation sociale est un axe d'intervention relativement nouveau au Congo. Ses effets et l'impact des médias sur le public sont encore mal connus. Il serait utile de mener des études, pour mieux cerner les publics, les thèmes et la manière de les aborder. Pourquoi et quand la radio ? Comment la télévision? Dans quel cas l'Alliance des Artistes...? Quel vecteur attire et intéresse tel ou tel public?

INTRODUCTION

La mobilisation sociale est un moyen de renforcer la participation communautaire afin d'atteindre des objectifs précis de mieux-être social. Dans le cas précis de l'action de l'UNICEF en République du Congo, la mobilisation sociale vise en particulier l'amélioration de la santé et de la nutrition des mères et des enfants, l'éducation de base des enfants, la promotion du statut de la femme et des droits des enfants.

La mobilisation sociale, telle que nous l'envisageons, suppose un véritable partenariat entre les populations cibles, leur relais ou leur leader d'opinion, les moyens de communication et, éventuellement, le partenaire extérieur, commanditaire de l'action et/ou bailleur de fonds. Il importe en effet, que ces populations participent elles-mêmes à la résolution de leurs problèmes en "inventant" des solutions adaptées à la culture, aux moyens et aux vecteurs de communication dont ils disposent.

Le but de la mobilisation est donc plus d'amener les communautés à inventer des solutions adaptées qu'à leur dire ce qu'elles doivent faire et comment y arriver. L'outil privilégié de la mobilisation sociale est la communication, ses deux composantes sont l'information et le canal qui la transporte, le médium.

Cette Partie étudie les mécanismes de mobilisation sociale du Congo dans une perspective d'appui et d'intervention en faveur des femmes et des enfants.

Nous proposons tout d'abord un inventaire des structures de mobilisation sociale et de communication issues du secteur traditionnel aussi bien que du secteur moderne.

Les observations et l'enquête sur le terrain ont pu révéler leur degré d'efficacité à travers les domaines d'intervention, les niveaux de couverture, de fonctionnement et d'utilisation en faveur de la mère et de l'enfant.

Dans une dernière partie, nous avons relevé les attitudes et croyances qui pourraient servir de domaines d'intervention pour les perspectives de communication et de mobilisation.

I. STRUCTURES ET POTENTIEL DE MOBILISATION SOCIALE AU CONGO

Au plan traditionnel, les structures de mobilisation sociale s'adressent à des communautés réduites (famille, classes d'âges, collectivité) ayant des références, des représentations et une langue communes. Les thèmes de prédilection de la mobilisation portent sur les problèmes de la vie familiale, dans ses aspects matériels, sanitaires ou autres. Ils cherchent à régler les rapports entre les membres de la communauté, avec l'extérieur ou certaines associations de type initiatique. Ces structures assurent un certain contrôle social.

Dans le secteur moderne, les structures de mobilisation sociale s'adressent à un public élargi, de toutes les origines avec des cultures et des langues nationales différentes. Elles étaient un outil aux mains du pouvoir (le parti unique et ses organisations de masse) et, en ce sens, le thème des trente dernières années était mobilisateur, propagandiste et politique. On notait quand même la survivance à côté de ces structures officielles, de quelques média modestes axés sur la religion, les affinités sociales ou régionales. Depuis l'ouverture politique et la disparition du monopartisme marxiste-léniniste, on assiste à une éclosion d'associations et d'organisations non gouvernementales drainant vers elles un public lié par des intérêts professionnels, sociaux, idéologiques ou régionalistes.

Traditionnels ou modernes, ces structures de mobilisation ont toutes eu, à un moment ou à un autre, à traiter de problèmes relatifs à la mère et à l'enfant.

Inventaire du potentiel.

La mobilisation sociale produit ses effets par le relais d'agents qui peuvent être des individus, des groupes communautaires, des professionnels de la santé ou de la communication, des associations volontaires, les autorités et, bien entendu, des partenaires internationaux, agences et bailleurs de fonds. Au total, moderne ou traditionnel, le potentiel de mobilisation au Congo est important.

1. LE NIVEAU INDIVIDUEL

La communication idéale est celle qui passe entre des interlocuteurs face à face, parlant le même langage et ayant les mêmes systèmes de valeur, les mêmes termes de références, les mêmes canaux de transmission. Les individus sont donc d'excellents vecteurs de communication: la femme, l'homme, le griot ont chacun une place particulière dans cet éventail de la communication interpersonnelle.

La femme est l'agent idéal pour une mobilisation sociale parce qu'elle est à la fois productrice économique, organisatrice des communautés, vecteur de transformation sociale et de maintien de la lignée familiale. En plus, dans son rôle de mère, d'épouse et de maîtresse de maison, elle est la communicatrice principale du transfert des connaissances socio-culturelles (voir Partie 6). Ce rôle, elle le joue essentiellement au sein de la cellule familiale.

La femme a bien conscience de ses divers rôles culturels et sociaux. Elle a parfaitement intériorisé sa responsabilité dans la reproduction sociale et les périls qui pèsent sur sa santé et celle de son enfant. Elle connaît parfaitement les tabous¹ et les interdits qui frappent la femme enceinte. Tous ces enseignements, elle les a reçus dès l'enfance, de spécialistes, des anciens, de leur entourage, par le biais de la communication individuelle, communautaire ou de masse (7).

Au plan social, la femme bénéficie de la liberté d'association. Il n'est que de voir la vitalité des organisations féminines, formelles ou non, pour se rendre compte du sens de l'initiative et des potentialités de la femme. Sur le plan institutionnel, elle n'est pas soumise à une quelconque discrimination. Elle a accès à l'enseignement et au monde du travail. Le Code de la Famille essaie,

¹ Les vivants, les morts et la nature doivent cohabiter. Pour que les premiers n'aient pas à souffrir des derniers, il ne faut pas se fâcher avec les morts. Pour respecter cet équilibre, la femme doit, dans sa fonction reproductive, respecter des interdits... C'est elle qui veille à l'équilibre des forces.

de part ses dispositions, de protéger les intérêts de la femme.

Il existe une association de professionnelles africaines de la communication (APAC) dont les objectifs sont de lutter, à travers les médias, contre les préjugés de la société à l'égard de la femme et de rendre compte de son rôle effectif dans le processus de développement national.

Pour toutes ces raisons, la femme peut et doit jouer un rôle majeur dans la mobilisation sociale mais des mécanismes sociaux limitent son dynamisme et son action. Les blocages, provenant aussi bien de la société que de l'intéressée, pourraient disparaître par le biais des campagnes d'information mettant en valeur ses différents rôles. La presse joue aussi un rôle ambigu, elle ne s'intéresse presque pas aux rôles des femmes dans notre société. Les médias contribuent à renforcer les stéréotypes défavorables à la femme, à travers les publicités, documentaires ou autres articles. Par ailleurs, les carences des institutions éducatives, culturelles, sanitaires, de transport, de commercialisation, n'aident pas les femmes à concilier leur différents rôles socio-économiques.

La femme a besoin d'être déconditionnée de son statut d'infériorité et d'irresponsabilité afin de développer toutes ses compétences de relais et de diffusion d'informations sanitaires, nutritionnelles et éducatives.

Malgré quelques signes d'ouverture, l'homme se sent encore trop peu concerné par ces problèmes. Des programmes d'éducation devraient lui être destinés.

Le griot occupe une fonction sociale importante dans la société africaine. Il diffuse les critiques sociales, porte des louanges aux chefs de clans ou diffuse des annonces intéressant la vie du village.

En voie de disparition, les griots sont remplacés, dans le secteur moderne, par les chanteurs et les orchestres. Ces derniers évoluent dans tous les domaines, soit de façon ponctuelle (fêtes, cérémonies) soit sur des sujets précis (campagnes politiques, sanitaires, agricoles...). Ils sont organisés de façon individuelle ou en groupes et peuvent intervenir à la demande d'un sponsor, d'un mécène etc... Leur audience est nationale, à travers les médias, ou individuel, par le biais de leurs "fans".

Le public des médias, le public des concerts, les organisations politiques, les associations, les structures officielles et autres les utilisent pour les campagnes médiatiques de santé ou dans d'autres domaines.

Leur efficacité est potentiellement élevée, surtout lors des campagnes médiatiques de santé. (ex : ZAO et la campagne de vaccination organisée par la Direction de la Médecine Préventive, l'UNICEF et les autres partenaires qui interviennent dans ce programme).

Les professionnels de la santé reçoivent une formation spécifique et dépendent du Ministère de la Santé. Ils interviennent dans les problèmes de santé et touchent aussi bien les individus que les communautés, à travers les séances d'éducation sanitaire qu'ils sont amenés à animer. Leur efficacité mérite d'être renforcée par le biais d'une formation en techniques de communication.

2. LE NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Un autre moyen de mobilisation sociale des populations cibles passe par les groupes auxquels ils appartiennent. Au sein de ces groupes, il faut identifier les leaders d'opinion à même de dialoguer avec le groupe sur des sujets spécifiques d'intérêt social ou économique. La communication est alors plus facile car prise en charge par la personne ayant le plus de crédit.

Chaque individu est rattaché à des réseaux sociaux, formels ou non, professionnel, religieux, groupe d'âge, de sexe, de loisirs. Chaque groupe possède ses normes et ses valeurs qu'il impose à l'individu (24). En y renonçant, celui-ci s'exclut du groupe. La société s'impose également à l'individu par l'intermédiaire de personnes admirables, respectées ou charismatiques. Identifions ici

ces groupes et ces leaders à travers lesquels pourraient transiter l'information en matière de santé.

Dans l'ensemble, la plupart des associations ou organisations restent encore trop repliées sur elles-mêmes et leurs préoccupations spécifiques, celles qui, axées sur l'entraide sociale ou spirituelle, semblent drainer les adhérents les plus motivés. Les autres reposent très souvent sur quelques individus et ont du mal à mobiliser la totalité de leurs membres sur des sujets socio-culturels. Il est difficile aux associations qui n'ont pas de financements "officiels" d'être efficaces et la notion de cotisation, financement moteur du volontariat, ne semble pas intériorisée par l'esprit congolais.

2.1 Le conseil des sages

Il s'agit d'un groupe de notables villageois, désignés par la population ou issus d'une lignée de chefs traditionnels. Ils sont reconnus pour leur qualité de leader. Ils interviennent de façon ponctuelle dans les problèmes de la famille, du couple, des clans et de toute la communauté. Ils se manifestent à la demande des citoyens et statuent. Leur efficacité est élevée pour les questions de couples, de famille mais faible pour les problèmes spécifiques de la mère et de l'enfant. Dans la société moderne, le Conseil des sages est souvent remplacé ou doublé par un Comité de village qui assure à peu près les mêmes fonctions. Ce dernier peut parfois jouer un rôle de vulgarisateur sur des sujets visant au bien-être de la femme et de l'enfant.

Etant les témoins privilégiés du quotidien vécu par leurs concitoyens, ils occupent une place crédible pour la diffusion de certains messages.

2.2 Le Comité de Quartier

Pendant urbain du Conseil des sages, le Comité de quartier est constitué d'un groupe de notables, volontaires et bénévoles. Ils règlent les rapports sociaux ainsi que les conflits mineurs résultant de la vie quotidienne entre habitants du quartier (décès, hygiène, assainissement). Le Comité de Quartier a été largement utilisé par le parti et l'Etat. Son fonctionnement est lié à l'efficacité de ses membres. Son niveau d'efficacité est élevé pour les questions de mobilisation axées sur l'entraide sociale (aide à une famille éprouvée par le décès d'un membre ou les opérations d'assainissement du quartier).

Par contre, l'efficacité reste faible à l'égard du groupe cible femme et enfant. Il n'en demeure pas moins que le Comité de Quartier, parce qu'il dispose d'une certaine autorité, peut agir dans la mobilisation sociale dans le cadre de la santé maternelle et infantile.

2.3 Les marchés

Lieux d'échange, de prestige, de culture et d'éducation, de justice, de rencontres entre sorciers, d'initiation, le marché, hier comme aujourd'hui, remplit ces multiples fonctions.

Il est géré par des "comités de marché", qui règlent les rapports entre vendeurs et diffusent les informations utiles à la collectivité. Le service d'ordre y est maintenu par un corps de miliciens. Tous les grands marchés urbains ont la même organisation. Le marché dispose de moyens de communication de masse comme des haut-parleurs, pour la diffusion des informations spécifiques ou la retransmission des programmes radiophoniques nationaux. Ils peuvent être utilisés pour la sensibilisation sur des questions sociales, d'autant que les agents économiques (vendeuses ou acheteuses) qui fréquentent les marchés sont des femmes. Les marchés sont gérés par les arrondissements qui sont des structures administratives relevant de la mairie. Chaque marché a son comité, dont les membres peuvent servir de communicateur.

2.4 Les Mbongui²

² Le lieu de rassemblement des hommes du village.

C'est le lieu du repas communautaire du village où se retrouvent les hommes, jeunes et moins jeunes. Le "Mbongui" est fréquenté surtout le soir. Il s'agit d'une structure rurale, lieu de détente, de conseil, de narration. Toutes les familles y sont représentées mais son efficacité à l'égard de la population cible est faible... à moins que l'on ne l'utilise pour sensibiliser les populations masculines sur les problèmes de leurs compagnes (8). Le "Mbongui" a tendance à disparaître; l'apparition des moyens de communication modernes tels que la télévision ou la radio amène les communautés à se replier sur la famille nucléaire.

2.5 La famille

L'organisation de la famille est caractérisée par l'autorité d'un chef de famille (le père ou un aîné) et la division sexuelle du travail. Cependant, cette organisation voit de plus en plus apparaître la femme comme chef de famille. En matière de mobilisation sociale, son niveau d'efficacité peut être élevé. Cependant, il faut que le père comme la mère soient suffisamment informés des problèmes de la femme et de l'enfant.

2.6 Les Nganga³ : "Initié à des sciences de guérison"

Les "Nganga" interviennent au niveau communautaire sur les problèmes de vie, de maladie, de mort, de réussite sociale (10). Ils sont organisés individuellement mais il existe au niveau du Ministère de la Santé, une Direction de la Médecine Traditionnelle dépendant de la médecine curative ayant sous sa tutelle les tradipraticiens.

La croyance au Nganga est fortement ancrée dans le public congolais. Les familles ont le leur, comme ailleurs le médecin de famille. Elles y recourent de façon épisodique sur un grand nombre de problèmes relevant de la vie quotidienne. L'efficacité des "Nganga" est plus ou moins reconnue dans les problèmes concernant la mère et l'enfant. Il peut être utilisé comme émetteur dans la chaîne de communication. Son crédit reste important parmi les populations aussi bien urbaines que rurales.

2.7 Les associations

En ville ou à la campagne, formelles ou informelles, elles regroupent des individus par classe d'âge, de sexe, d'intérêts communs, de professions ou autres. Ces personnes se voient pour les loisirs, l'entraide ou les décès. Les groupes de jeunes, souvent informels, "assurent" leur éducation sexuelle, car les parents semblent délaisser cette question spécifique. Ces associations pourraient constituer un vecteur de messages pour nos populations cibles. Dans la formule congolaise, on les dénomme "Muzikis".

2.8 Les Organisations Non-Gouvernementales

Avec la libéralisation politique instaurée en juillet 1990, une multitude d'organisations non-gouvernementales ont fait leur apparition sur la scène publique.

Ces associations sont régies par la loi de 1901 sur la liberté d'association au Congo. Elles sont déclarées au Ministère de l'Intérieur du moins celles qui désirent avoir un statut juridique. Une cinquantaine d'ONG se sont regroupées au sein d'un Comité National de Coordination des ONG dénommé CONAGONG.

Le CONAGONG constitue un cadre juridique, une structure appropriée de concertation pour les ONG du Congo. Il a été mis en place en 1989, à l'initiative du PNUD et dans le cadre du projet régional RAF/87/001.

Les domaines d'intervention des ONG portent sur divers secteurs (ex : le bien-être familial, l'environnement, le développement communautaire, la communication, l'étude des adultes,

³ Les tradi-praticiens.

l'assistance aux jeunes et aux enfants de la rue). En bref, tous les aspects du développement économique social et culturel sont couverts par les diverses ONG existantes au Congo. Il faut signaler que certaines ONG sont en fait des reconversions récentes des anciennes organisations de masse issues du système politique précédent.

Le fonctionnement des ONG dépend de leur disponibilité financière et de la motivation de leurs adhérents. La plupart ont une efficacité réelle quand elles sont utilisées comme canaux de sensibilisation des communautés qu'elles regroupent, notamment sur les problèmes de santé de la mère et de l'enfant. Elles sont d'autant plus efficaces qu'elles jouissent de la confiance de leurs membres. Plusieurs envisagent la création d'un journal dans lequel pourrait être créée une rubrique consacrée aux problèmes de la mère et de l'enfant.

2.9 Les congrégations religieuses

Officiellement, le Congo reconnaît 7 religions (catholique, protestante, salutiste, musulmane, kimbanguiste, tenrikyo, zéphyrin). Mais, à côté de ces églises officielles, sont tolérées une infinité de sectes religieuses. Les questions traitées au sein des diverses confessions se rapprochent de nos préoccupations. On y aborde, hormis les sujets religieux, l'éducation morale et l'amélioration des conditions de vie comme l'hygiène et la santé. Leur potentiel de mobilisation est important tant dans les campagnes qu'en ville. Elles couvrent toutes les couches sociales. Leur capacité de mobilisation est assez élevée dans leur domaine d'activité et d'autant plus grande qu'elle agit sur l'imaginaire du public. Tout programme de santé peut les utiliser comme collaborateur efficace dans la diffusion des messages sanitaires ou d'intérêt social. Déjà formé en tant que communicateurs sanitaires, les responsables des confessions religieuses pourraient recevoir des formations de courte durée sur des sujets socio-culturels à répercuter au niveau de leur public.

3. LE PAYS ET L'ETAT

Les individus et les groupes sont importants par la communication directe qu'ils permettent, sans intermédiaire mécanique. Mais leur portée est limitée et la taille de leur public réduite. Il existe cependant des communicateurs dont la portée s'étend aux frontières du pays. Leur organisation importante ou le recours à des mass-media permet cette large diffusion... parfois porteuse de mobilisation sociale.

3.1 Les organisations de masse

Sous le régime du monopartisme, toutes les couches sociales étaient organisées et rassemblées sous la bannière du Parti Congolais du Travail. Ainsi, tous les jeunes se retrouvaient gérés par l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (UJSC - JP), subdivisée en Fédération des Jeunes Etudiants, Jeunes Travailleurs, Jeunes Paysans. Les femmes étaient gérées par l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC), subdivisée en Unions Catégorielles (Femmes Travailleuses, Femmes Commerçantes Vendeuses et Artisanes, Femmes des Fraternités Religieuses, Femmes Paysannes). Les artistes, écrivains et artisans se retrouvaient dans l'Union Nationale des Ecrivains, Artistes et Artisans congolais. Il existait également l'Union des Musiciens Congolais (UMC), l'Union National des handicapés du Congo (UNHACO), l'Union Nationale des Paysans Congolais. Toutes ces organisations, dites organisations de masses, avaient la faculté de mobiliser les couches sociales qui dépendaient d'elles. Elles étaient régies par le Département de la Propagande du Parti Congolais du Travail. Bien que les principaux thèmes mobilisateurs aient été axés sur des sujets politiques, la plupart de ces organisations ont eu à participer activement à des campagnes de sensibilisation aux problèmes de santé (ex : campagnes sur le Sida avec l'URFC, thèmes sur les vaccinations, la réhydratation par voie orale, la prévention du sida traité par les musiciens, peintres et écrivains congolais). Chacune de ces organisations possédait un accès organisé aux ondes de la radio et de la TV. Elles pouvaient ainsi diffuser des messages d'intérêt public et notamment en direction de nos groupes cibles.

Avec l'adoption du système multipartite, toutes les couches de la société ont la liberté de se

constituer en associations. Ainsi, à la Conférence nationale, s'étaient inscrits plus de 150 associations, ONG, Fondations, confessions et 69 partis. Mais cela ne donne qu'une idée parcellaire des groupes organisés qui existent dans le pays.

2 Le Ministère de l'Information

Il s'agit d'une structure d'Etat chargée d'exécuter les prérogatives en matière de conception, collecte, traitement, diffusion de l'information. L'exécution des directives se faisait à travers les administrations spécialisées, à savoir: la radio nationale, la télévision nationale, la presse écrite et l'édition. Le traitement de l'information était soumis au contrôle de la censure et de l'autocensure.

Nous verrons plus loin que les média n'étaient pas toujours écouté et/ou apprécié, le caractère propagandiste n'échappant à personne. Comme le dit Paulette Yambo, journaliste: *"les gens avaient perdu l'habitude de lire la presse nationale mais depuis quelques mois et l'apparition de nouveaux journaux, ils reprennent le goût de la lecture et de l'information libre"*. Des moyens de communication attractifs pourraient attirer les lecteurs, auditeurs et les téléspectateurs et la presse pourrait alors jouer pleinement son rôle, celui d'informer. Il y aurait beaucoup d'opportunités pour des programmes de vulgarisation sanitaire ou hygiéniste, nutritionnelle ou éducative. Le pays aura alors besoin d'expertises, de financements et d'informations spécifiques.

Les contraintes matérielles qui pesaient sur les média nationaux hypothéquaient sérieusement les productions et les réalisations. Pour la radio et la TV, en 1990, le budget prévoyait 115 millions de francs CFA. Les années précédentes, l'exécution des moyens prévus était partielle. Le Congo ne possède ni unité de fabrication radio ou télévision, ni usine de papier, ni pellicule et autre matériel électronique. Tous ces éléments doivent donc être importés. Les différentes structures de l'information ne correspondent ni à la qualité, ni à la quantité des prestations qu'elles sont censées assurer.

Comme beaucoup d'autres Institutions au Congo, celle-là va changer. La privatisation va permettre l'émergence de radios privées, de nouveaux journaux liés à des groupes financiers ou à des partis politiques. A l'heure actuelle, nul ne peut dire quel usage sera fait des moyens de communication de masse. La Conférence nationale a d'ores et déjà décidé la création d'un "Conseil supérieur de l'information et de la communication" qui jouera un rôle tampon entre les média et les autorités. C'est lui qui organisera le futur paysage audio-visuel congolais... et qui donc décidera de l'importance des émissions d'éducation populaire, sanitaire ou autres.

3.2.1 La Radio Nationale

Organe de réception et de diffusion de l'information accessible au grand public, avec un volume de diffusion de 20 heures par jour et en trois langues : français, lingala, kituba. La radio couvre, selon le Ministère de l'Information, tout le territoire national. Déjà, en 1984, selon un rapport du Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques, 42.644 sur 103.263 ménages recensés possédaient un poste de radio (41%).

L'enquête a également révélé que les hommes écoutent plus la radio que les femmes. Il serait intéressant de savoir si le désintéressement des femmes pour la radio tient à l'inadaptation des émissions qui ne correspondent pas à leurs aspirations ou bien aux mauvais horaires de diffusion incompatibles avec leurs nombreuses tâches. La majorité des émissions qui composaient alors les programmes portaient sur l'éducation et la formation politique. Elles étaient produites par les organisations de masse. Une enquête effectuée à Brazzaville en juillet 1990 sur un échantillon de 100 personnes révèle que les émissions les plus suivies sont :

Répartition des émissions radio les plus suivies

Emission	%
Information	23%
Educatives	16%
Contes et sketches	17%
Communiqués nécrologiques	13%
Santé	10%
Animation libre	9%
Sport	5%
Autres	7%
Total	100%

Source : Enquête Analyse de la situation/Mobilisation sociale- Juillet 1990, Brazzaville.

Le potentiel de mobilisation sociale de la radio est élevée. Elle couvre le territoire national mais des problèmes liés au fonctionnement peuvent en réduire la portée.

3.2.2 La Télévision Nationale

C'est une administration publique par laquelle transite de multiples messages, dont une émission hebdomadaire de 30 minutes sur les aspects de santé. La couverture est quasi nationale mais son accessibilité est réduite. La télévision est le média préféré du public (75 % selon une étude réalisée par le Département des Sciences et Techniques de Communication de l'Université de Brazzaville)(23). Mais elle souffre de nombreux problèmes d'équipements, de productions, de ressources humaines et de gestion qui en limitent l'efficacité. Elle ne diffuse que sur une seule chaîne et ne dispose actuellement que d'un seul studio en état de fonctionnement, trois ou quatre caméras plus ou moins opérationnelles, un car de reportage à moitié fonctionnel. Depuis quelques mois, le ciel hertzien congolais s'ouvre à des réseaux et des chaînes de TV étrangères (européennes et américaines). Ce sera un élément à prendre en compte dans les campagnes de développement transitant par les médias.

3.2.3 La Presse Ecrite Nationale

Elle se composait de 5 agences publiques ou privées qui diffusaient des informations sur divers sujets. Tous titres confondus, la diffusion n'atteignait pas 20.000 exemplaires. La libéralisation politique a favorisé l'éclosion d'une série de titres issus des partis politiques ou de privés. L'un d'eux "Madukutsekele" tire à 25.000 exemplaires... Le carcan de la censure politique réduisait jusque là l'efficacité de la presse écrite. Elle compte maintenant des lecteurs de plus en plus nombreux qui pourraient trouver à travers ses rubriques, sous forme de bandes dessinées notamment, des informations socio-sanitaires et économiques bénéfiques à la mère et à l'enfant.

3.3 Le ministère du Développement rural

Le Ministère du Développement rural possède, au sein de ses structures, un projet intitulé Radio rurale. Elle a démarré dans le contexte d'un projet financée par la Fondation Friedrich Nauman et la FAO. Bien structurée, elle utilise les canaux de la Radiodiffusion Nationale et diffuse en français et langues nationales. Les émissions proposent des conseil en techniques agricoles, éducation sanitaire etc. L'exploitation des rapports d'écoute a montré que la Radio Rurale jouit d'une grande écoute en milieu rural (42 % des ménages ruraux s'y intéressent). La Radio Rurale intègre également dans ses programmes, des émissions de santé provenant du service d'éducation pour la santé du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Ce canal et ses contenus constituent sans aucun doute la formule la plus adaptée à un travail d'éducation populaire. Quand cette formule combine une interactivité des auditeurs (qui prennent

alors la parole en direct, dialoguent entre eux et proposent des solutions à leurs problèmes concrets) l'information se fait animation et les résultats en terme de mobilisation sont décuplés. Des expériences de ce type existent dans d'autres pays d'Afrique centrale. Elles sont bien rodées et produisent des résultats spectaculaires en termes de production agricole, de prévention sanitaire, d'hygiène, de cohésion sociale et de développement culturel. Ces expériences sont financées par des bailleurs de fonds réunis en partenariat, chacun apportant un savoir-faire particulier. Dans le cas qui nous occupe, la radio rurale est l'outil idéal pour atteindre les populations rurales sur des thèmes propres à la mère et l'enfant.

3.4 Cinéma/Vidéo-club

Les services du Ministère de la Culture et des Arts ont recensé, en 1989, 23 salles de cinéma dont 1/3 sont localisées à Brazzaville. Les thèmes des films présentés au public sont axés sur l'aventure, l'amour, la guerre. Interrogés sur l'étroitesse des sujets, les responsables de l'Office National du Cinéma Congolais ONACI arguaient du goût du public pour ces thèmes. L'ONACI a été dissoute. Actuellement, la gestion des cinémas a été laissée aux privés. Une meilleure exploitation de ce type d'expression pourrait être faite en encourageant dans les services de production officiels ou privés, la production de documentaire utilisables dans les centres d'éducation des adultes, dans les écoles et associations, les centres de santé maternelle et infantile.

3.5 Théâtre

Le théâtre congolais jouit d'une notoriété considérable sur la scène internationale... mais peu dans le pays. Ses auteurs et son répertoire empruntent aux thèmes ancestraux et modernes. En 1981, on comptait quand même une douzaine de troupes de théâtre amateurs, illustrant l'engouement du public pour ce genre de loisir. Le manque d'infrastructures nuit à la popularisation du théâtre. La seule salle de théâtre officielle (CEFRAD), le Centre de Formation et de Recherche d'Art Dramatique, est en état de délabrement et les rares représentations théâtrales ont lieu dans les amphithéâtres de l'Université de Brazzaville (18 représentations en 1989). Parmi les pièces de théâtre présentées au public en 1989, deux ont abordé des thèmes liés à la santé: le sida et le mauvais comportement du corps médical.

Au Congo, la télévision et la radio, produisent des émissions sous forme de théâtre ou sketches, baptisés "scènes de la vie courante". Ces formules sont très prisées par le public, car elles sont diffusées en langues nationales avec des situations typiquement locales. Les Administrations spécialisées en Communication, les institutions nationales ou internationales, soucieuses de mobilisation sociale pourraient utiliser ces formes d'expression, car elles ont la faveur du public.

3.6 Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Il existe plusieurs structures de mobilisation sociale et de communication au sein de ce Ministère. La Direction de la Santé Familiale a une section Information-Education et Communication. Elle a la charge d'un programme sur l'éducation de la mère et la récupération nutritionnelle. La Direction des Soins de Santé Primaires possède un service national de l'éducation pour la santé.

La Direction Générale des Affaires Sociales, à travers l'action des animatrices sociales dans les Centres de Santé Maternelle et Infantile, joue un rôle dans l'éducation des mères pour la santé des enfants. Malgré l'existence de ces structures, l'éducation sanitaire semble ne pas avoir la faveur des médias. Une meilleure ouverture dans ces structures permettrait d'atteindre de plus larges populations.

4. AUTRES RELAIS.

4.1 Alliance des Artistes, Intellectuels et Communicateurs Congolais pour la Survie des Enfants.

Tout est parti de l'idée de l'Unicef d'impliquer, dans chaque pays, les élites intellectuelles dans le

combat pour l'amélioration des conditions de vie de la femme et de l'enfant. Cette dynamique s'est enclenchée au Congo. Au début de 1990, l'Alliance naissait, mobilisant de nombreux professionnels de la culture et de la communication. Elle a un statut d'ONG et est parrainée par l'Unicef. Ses activités sont d'ailleurs coordonnées avec le bureau de l'UNICEF. Parmi les activités de l'année 1990, figure la campagne de sensibilisation de l'opinion congolaise sur la tenue du Sommet des Chefs de l'Etat et de Gouvernement sur les Enfants, à New York, du 29 au 30 septembre 1990. Plus concrètement, l'Alliance a mené, dans les écoles de Brazzaville, une campagne de sensibilisation aux problèmes d'assainissement et d'hygiène. Elle a aussi organisé les journées de prévention du sida à Pointe-Noire. A coup sûr, l'Alliance est un relais important dans la mobilisation au Congo. Elle occupe une place de choix dans notre schéma d'opérationnalité: connue et reconnue par le public, crédible auprès des autorités, professionnels de la communication, composée de personnes ressources.

4.2. Syndicat

De l'indépendance à 1990, le mouvement syndical a été un facteur déterminant dans l'évolution politique du Congo. Il constituait la force de mobilisation sociale la plus importante au niveau national. A travers ses nombreuses fédérations ont transité les revendications socio-économiques qui ont eu un impact certain sur l'amélioration du bien-être de la femme et de l'enfant. La Confédération Syndicale du Congo (C.S.C.), syndicat unique au Congo, a une tranche d'émission à la radio et à la télévision et diffuse sporadiquement un journal "la Voix de la classe ouvrière". A la mort du monopartisme va correspondre une multiplication des syndicats.

4.3 L'agence de publicité

Pour le moment, il n'existe qu'une seule agence de publicité au Congo : AFRIMEDIA. Il s'agit d'une société mixte de communication avec une participation de l'Etat à hauteur de 51 %. Sur la base d'un contrat, AFRIMEDIA reverse au Ministère de l'Information 60 % de la facturation. Elle a, en principe, le monopole de la publicité et les annonceurs doivent obtenir son autorisation pour engager des actions de publicité. Mais cette règle n'est pas stricte. C'est ainsi que certaines campagnes d'intérêt national, engagées par les organisations internationales ou des Ministères locaux, obtiennent directement les services des médias en s'adressant directement aux administrations concernées.

AFRIMEDIA collabore avec des agences internationales de publicité. Les publicités sur le tabac et l'alcool contribuent pour 30 % au budget de la société. Malgré une lettre circulaire du Ministre de l'Information, recommandant de limiter la publicité sur les alcools et les tabacs, les principaux sponsors demeurent les brasseries et les manufactures de tabac. Les entreprises d'Etat ne contribuent que pour 20 % au budget d'AFRIMEDIA.

4.4 Les organisations de développement

Plusieurs agences internationale (UNICEF, PNUD, OMS, FAO, FNUAP) fournissent aux médias des supports de communication portant sur leurs domaines d'activités. Certaines ont eu à contribuer à des campagnes médiatiques d'intérêt sanitaire⁴.

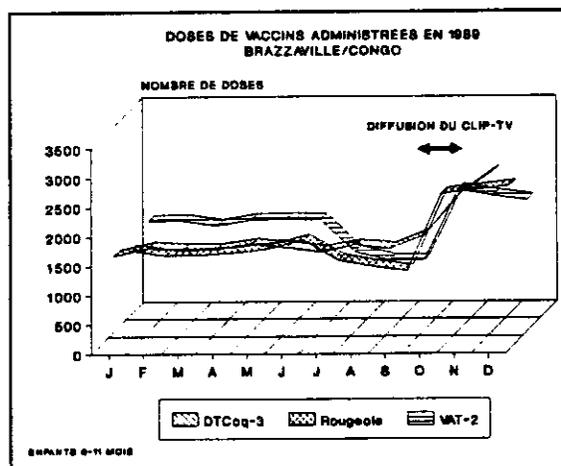


Figure 1

⁴ Un "Groupe de Mobilisation", réunissant des bailleurs de fonds, des "gens de média" et le Ministère de la Santé se réunissait tous les trois mois pour coordonner les actions de mobilisation dans les domaines de la santé. Il a joué pleinement son rôle durant la campagne de vaccination, depuis il est "en veilleuse".

L'efficacité de la campagne sur les vaccinations, réalisée par l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de la Santé, peut être mesurée à travers la Figure 1 (30).

Le message de cette campagne repose sur un chanteur très populaire : ZAO. Ceci explique peut-être le succès de la démarche. Nous l'avons noté, en milieu traditionnel, la crédibilité du message dépend beaucoup de celle de son support.

Certaines ONG ou administrations nationales ou internationales possèdent des structures adaptées pour une mobilisation sociale, en vue de faire passer des messages d'intérêt économique social ou culturel. Il en est ainsi du Lions Club, Rotary Club, Centre d'Information des Nations Unies (UNIC), qui organisent des rencontres au cours desquelles sont débattues des questions relatives au développement.

III.

LES DOMAINES D'INTERVENTION ET LES PERSPECTIVES DE MOBILISATION SOCIALE

1. DES DOMAINES D'INTERVENTION

L'*imaginaire* occupe une place de choix dans la vie congolaise d'aujourd'hui (recours en masse à la prière, consultation des féticheurs, fréquentation assidue des églises etc...). Ces attitudes peuvent s'expliquer notamment par la détérioration de la qualité des soins hospitaliers. Nous avons vu dans la partie 3 consacrée à la santé publique que, selon une enquête, 30,7 % de la population impute au corps médical la responsabilité du décès d'un enfant malade. Comment s'étonner alors que les patients consultent les tradi-praticiens et ont parfois recours à des pratiques plus occultes. La nécessité d'améliorer les soins de santé et la communication en milieu sanitaire deviennent une condition essentielle à remplir pour éloigner la population d'une trop grande emprise de l'*imaginaire*.

En matière de santé de la femme et de l'enfant il existe aussi de nombreux blocages, notamment les *interdits et superstitions*. Un bilan des interdits et superstitions préjudiciables à la santé maternelle et infantile permettrait de mettre en place une stratégie visant leur adaptation à la situation actuelle. La population est partagée entre des options culturelles qui prônent la natalité (sécurité vieillesse, assurance de la lignée), la politique ambiguë du gouvernement et les coûts financiers d'une progéniture nombreuse. En matière de *planification familiale*, des informations concrètes doivent être données pour aider la population à se déterminer. Il faut considérer la planification familiale comme un élément du bien-être de la famille.

Avec les difficultés économiques, les tiraillements culturels et le déracinement social, la famille souffre. L'homme, traditionnellement responsable et dernier recours de la famille contre l'adversité, démissionne de plus en plus souvent de ce rôle. Il se tourne vers l'extérieur laissant à la femme la responsabilité de la cellule familiale. Un programme d'*éducation à la vie parentale*, favorise la cohésion de la famille.

Les vieux et tous ceux qui, au sein de la famille, se chargeaient de l'éducation sexuelle ne jouent plus leur rôle. L'urbanisation et les progrès technologiques ayant entraîné une crise culturelle et le renversement des valeurs. Cependant, les sujets touchant à la sexualité restent souvent tabous. Les conséquences en sont les chiffres dramatiques de l'avortement en milieu scolaire, la liberté sexuelle qui expose aux M.S.T. et au SIDA. La mise au point d'un programme d'*éducation sexuelle* adressé aux adultes et aux jeunes à travers leurs associations limiterait ces problèmes.

La croyance sur la nécessité de protéger l'enfant contre les influences maléfiques par la pratique des incisions perdure. Toute en luttant contre ces pratiques dangereuses, nous pourrions glisser sur les "bonnes pratiques" de protection que sont les *vaccinations*.

2. DES PERSPECTIVES.

Le schéma que nous proposons à la page suivante tente de synthétiser les éléments indispensables à un partenariat de mobilisation sociale qui aurait toutes les chances de réussite. Le but: diffuser

un message spécifique à destination d'un public cible dans le but d'induire un changement d'attitudes ou l'adoption d'un comportement spécifique (c'est la mobilisation sociale).

Les exigences:

- un contenu précis, concis, facile à saisir (éviter les contenus multiples);
- adapté à la culture, aux langues et aux habitudes locales;
- mise en forme parfaite de tous les ingrédients: sons, images, textes....;
- diffusé par le canal le plus adapté au public visé.

Les ressources:

- le diffuseur du message (le commanditaire) peut être unique ou consacré un partenariat réuni pour l'occasion;
- les partenaires locaux chargés d'adapter le message initial au public visé: traduction, choix des mots et des slogans, touche humoristique ou dramatisation qui sera appréciée par le public;
- les professionnels de la communication à toutes les étapes de la production;
- un ou plusieurs supports seront choisis pour "porter" le message.

L'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO ont édité et diffusé largement une brochure intitulée "Tous pour la santé". Il s'agit d'un manuel de référence pour les communicateurs de la santé. Pour savoir COMMENT parler de la santé. Fort semblable au concept de partenariat, ce guide pratique, parle "d'alliance pour la santé". Un autre guide, complément indispensable du premier et intitulé " Savoir pour sauver" présente en 10 idées fortes les défis de la santé dans le monde d'aujourd'hui. A l'usage des femmes et des hommes de communication pour savoir de QUOI parler.

2.2. Les lignes directrices de la mobilisation.

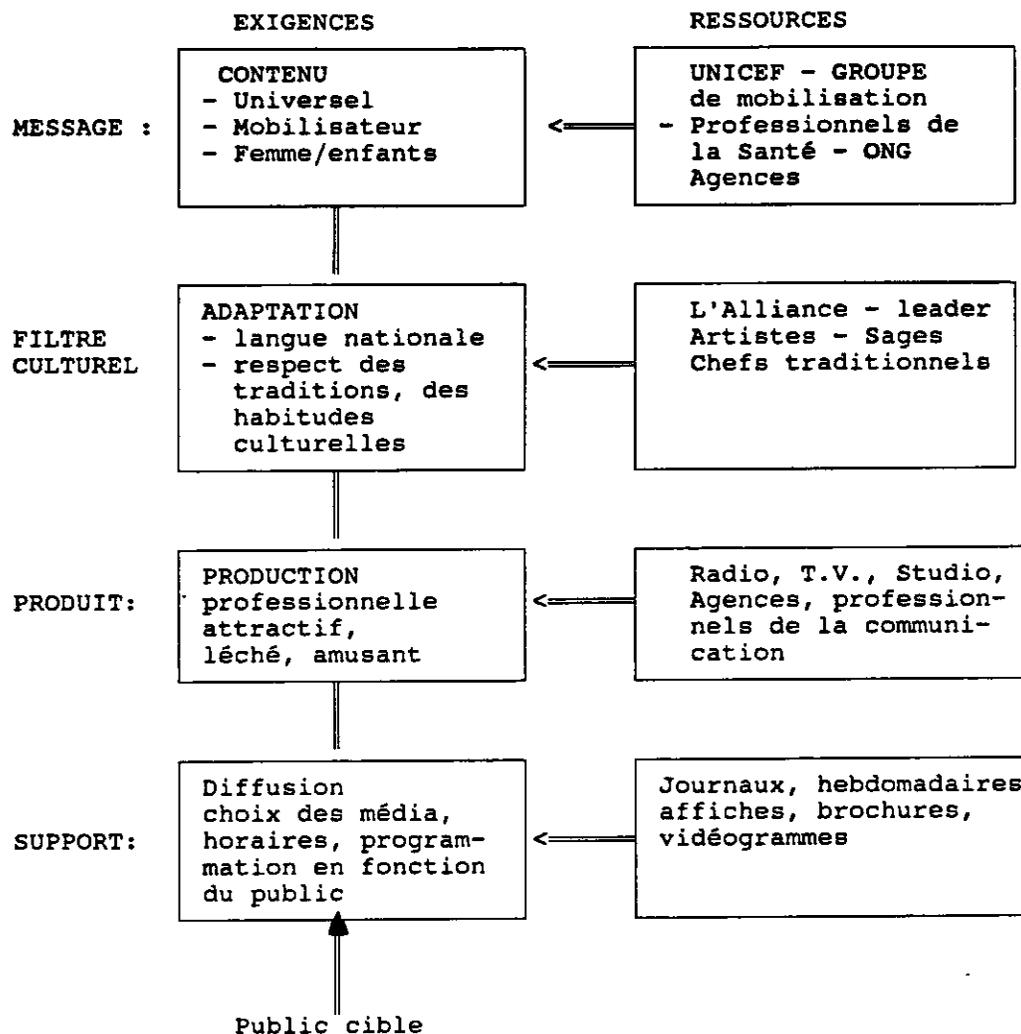
L'amélioration de la situation sanitaire de la mère et de l'enfant suppose une intégration de normes sociales profondément ancrées à des comportements préventifs ou curatifs plus modernes, en tout cas nouveaux. Pour réaliser cette intégration, l'utilisation adéquate des potentiels de mobilisation sociale et de communication s'avère essentielle.

A cet effet, nous préconisons une série d'études (sur le modèle des procédures d'évaluation rapides - type RAP) qui apporteraient des renseignements susceptibles d'orienter la mobilisation sociale, les moyens de communication et l'élaboration des messages correspondant aux sensibilités culturelles du public concerné.

Les décisions qui pourraient entraîner d'éventuelles modifications des normes des groupes devront être discutées et acceptées par le groupe. C'est la raison pour laquelle nous préconisons une série d'action en direction des groupes.

Enfin, pour atteindre le plus large consensus sur les changements voulus dans le domaine de la santé, nous proposons quelques thèmes de campagne, à lancer en fonction des attitudes que l'on souhaite modifier ou renforcer.

Des synergies peuvent être trouvées avec le secteur de l'éducation en complète refonte. Les parents et les comités de parents pourraient jouer ce rôle d'interface entre deux secteurs complémentaires, l'éducation et la mobilisation sociale. A l'heure où les programmes et les investissements scolaires sont analysés et modifiés pourquoi ne pas proposer que l'éducation sanitaire, l'assainissement et l'hygiène soient inclus dans les grilles de programmes. Les parents - mères et pères réunis - pourraient contribuer à cet exercice. Pour explorer ces domaines conjoints vous pouvez vous reporter utilement à la partie IV, l'éducation de base.



2.3 La communication individuelle

La femme, nous l'avons vu, est au centre de la communication: dans ses fonctions de mère, épouse, agent économique, lien de famille, agent d'échange socio-culturel, maîtresse de maison etc... C'est sur elle que devrait porter, en priorité, les programmes d'éducation sanitaire. En tant que communicatrice principale, son influence pourrait être renforcée par l'acquisition de certaines informations visant à l'amélioration du bien-être familial. Aussi devrait-elle faire l'objet d'une attention particulière dans les programmes d'éducation, de formation dans les domaines politiques économiques et socio-culturels. L'homme, dans cet aspect particulier, devrait également être associé. Donner une formation en techniques de communication au personnel de santé en contact avec les malades ou le public s'avère indispensable.

2.4 La communication de masse

Une série d'études sont à envisager afin de mieux cerner les problèmes :

- Enquêtes sur l'impact des campagnes sanitaires de masse: ont-elles été vues, appréciées et comprises? Ont-elles eu un impact durable?
- Dans le même ordre d'idée: recenser les campagnes passées, identifier les "succes stories", leurs éléments de réussite pour en dégager des lignes de force et une stratégie précise. La proposition du partenariat (voir page précédente) pourrait servir d'hypothèse de recherche. Dans les dernières années, des projets de mobilisation sociale ont ainsi été menés qui respectaient ces exigences de contenu,

d'adaptation, de professionnalisme. Citons, les projets NUTED⁶, et PEV-ZAO.

- Enquête sur l'influence des médias et sur les attitudes relatives à la santé.
- Encouragements et soutien à la spécialisation des chroniqueurs sanitaires de l'audio-visuel et de la presse écrite.
- Création d'une banque de données sur les informations disponibles en matière de santé de la mère et l'enfant (centralisée au niveau d'une institution nationale ou internationale).
- Lancement d'un système de parrainage des émissions les plus populaires afin d'y insérer des spots et des messages de santé, ou visant à l'amélioration de la situation de la femme et de l'enfant.
- Réactivé le "Groupe de mobilisation" pour qu'il coordonne l'ensemble des actions menées par les bailleurs de fonds, les autorités et les associations volontaires.
- Campagne de masse sur la planification familiale.

2.5 La communication de groupe

- Proposer une information en matière de santé et de communication aux responsables et animateurs des associations (femmes, jeunes, confessions religieuses etc...).
- Encourager les séminaires d'information pour la santé au niveau des associations, groupe, professionnels et confessions religieuses.
- Théâtre : utiliser les troupes de théâtre amateur des CEG et lycées pour promouvoir des messages de santé dans les écoles ainsi que des sujets visant à l'amélioration de la situation de la femme et de l'enfant.
- Travailler en sous-traitance et/ou en partenariat avec des ONG, avec l'Alliance (voir point 4.1.) ou d'autres partenaires plus traditionnels, surtout sur des sujets ponctuels ou limités dans l'espace (assainissement).
- Le public préfère les émissions ludiques. Pourquoi ne pas casser les carcans et parrainer une émission de jeux (type QUIZ) axée sur des thèmes qui nous concernent?

2.6 Revalorisation des circuits traditionnels

- Utiliser les agents de communication du système traditionnel (griot, tradipraticien, accoucheuse) dans les campagnes d'information de masse.
- Encourager l'emploi des langues nationales pour la diffusion des messages, des spots de santé.
- Utiliser les espaces traditionnels de communication (Mbongui, marchés, cérémonies) pour faire de l'éducation pour la santé en faveur de la femme et de l'enfant.
- Renforcer les messages des media en utilisant des formules correspondant aux sensibilités culturelles du public cible.

⁶ Pour plus d'informations sur le projet NUTED, le lecteur se reportera au Volume 4, le chapitre sur les réponses institutionnelles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- NUJYNYA NIMISI** L'homme dans l'univers des Bantou, Presse Universitaire du Zaïre, Kinshasa - 1988.
- GERMAIN TSHINKELA** Le miroir Mukongo Zaïre - 1965.
- KIMPIANGA MAHANIAH** La mort dans la pensée Kongo, Editions Centre de Vulgarisation Agricole, Kinshasa - 1988.
- MARCEL IBALICO** La maladie et la guérison en milieu Kongo, Kinshasa - 1982.
- JEAN NIMBANI** La thérapeutique en fonction des noms, Liaison No 54 - juillet/août 1956.
- JEAN MALONGA** De "Manianga" au "Kitemo" ou l'évolution d'un système d'un système traditionnel d'épargne. Liaison 75 - 1990
- J. LOUKOU** La sorcellerie et l'ordre du Leba chez les Lari, Liaison No 63 - 1958.
- RAOUL KOUNKOU** Quelques croyances et superstitions du Bas-Congo, Liaison No 67 - 1959.
- J. SINALD** Qu'est-ce qu'un "Mbongui" ? Liaison No 13 - juillet 1951.
- B. NAMBEKE BOUCHER** La polygamie était une règle morale, Liaison No 12 - juin 1951.
- REMI DEMBI** Les "Ngangas", ce qu'il faut en savoir, Liaison No 53 - mai/juin 1956.
- ANDRE EVEN** Tchicoumbi, Liaison No 32 - février 1953.
- BADIER** Quelques coutumes des populations de la Haute-Sangha, Bulletin de la Société des Recherches Congolaises, No 11 - 1930.
- LE BOURHIS** Monographie de la tribu des Batétéké, Bulletin de la Société des Recherches Congolaises, No 10 - 1929.
- ROGER BOUKA OMORO** Coutumes Bomitaba de la Likouala aux herbes, S.R.C., No 22 - 1936.
- GUY ROBERT NSILOU** Télé-Brazza : vers une télévision régionale, Mémoire de licence en journalisme, FLSH - 1989.
- LEOPOLD BOUANGA** Mémoire de licence sur l'évolution de la télévision congolaise, FLSH - 1983.
- A.S. MIANZOUKOUTA** Collecte et traitement de l'information à la télévision congolaise, travail d'étude et de recherche, FLSH - 1988.
- ROBERT CORNEVIN** Les géographes aux pieds nus, La Semaine Africaine, No 1855 - 12 au 18 juillet 1990.
- NGANGA NZONZI** Histoire des peuples de l'Afrique Noire, Editions BERGER/LEVRAULT - 1963.
- MARIE-THERESE KNAPEN** Le marché traditionnel dans la civilisation Koongo (XVIIème siècle - début du XXème siècle), Mémoire de diplôme d'études supérieures, FLSH - 1990.
- SAMBA BANTSIMABA M.R. KIYINDOU A.A.** L'enfant mukongo. Orientations de base du système éducatif et de développement de la personnalité, Editions NAUWELAERTS - 1962.
- WARREN K.AGEE PHILLIP/H. AULT/EDWIN EMERY** La consommation des programmes de Télé Congo à Brazzaville, travail d'étude et de recherche FLSH/DSTC - 1988.
- PAUL FOUNDOU** L'information et le développement national, Nouveaux Horizons - 1973.
- GUIDES** Médias, Nouveaux Horizons - 1989.
- JACQUES LACOURT** Un des aspects de la culture congolaise. Guide de vos droits et démarches, Editions Albin Michel.
- THESES** La protection judiciaire des mineurs, A.N.P.A.S.F.
- ETUDES ET THESES** Au risque d'aimer, Editions Droguet et Ardant. Etre africain aujourd'hui, Pirogue No 15 - Editions Saint-Paul. Recul et stabilisation téké, page 473-473, EWANI (F), 1979.
- Coutumes et développement chez les Bakongo, E. BIAYENDA, page 111/112 - 1968.
- Enquête Nationale sur l'Etat Nutritionnel des enfants d'âge préscolaire au Congo, Editions de L'ORSTOM, page 76 - 1990.

IX.

Perspectives d'action



PERSPECTIVES GENERALES ET CHAMP D'INTERVENTION

Nous voici arrivés au terme de cette Analyse de la situation. Elle aura permis d'identifier, dans tous les secteurs qui intéressent la femme et l'enfant, les principaux problèmes. Sur cette base, l'Unicef pourra appuyer toutes les actions entreprises au Congo dans les prochaines années en faveur de la mère et de l'enfant. Ses interventions sont proposées dans un programme d'actions quinquennal. Nous voulons, en conclusion, indiquer les problèmes prioritaires de la femme et de l'enfant au Congo et les perspectives d'action possibles.

Certes, de nombreux problèmes sont spécifiques, intéressant des domaines précis. Mais tous s'inscrivent dans un contexte général, exigeant une approche pluridisciplinaire et coordonnée. Nous nous devons d'adopter une attitude de coopération au développement, d'envisager l'ensemble des paramètres qui influence le bien-être de la mère et de l'enfant et de proposer des actions d'ensemble qui participent au développement global du pays.

Pour nous situer dans cette perspective globale de développement, nous mettons en parallèle les exigences de l'Unicef en matière de survie, de développement, de protection et de participation de l'enfant et les problèmes révélés par l'Analyse de la situation. Bien entendu, ensuite, des choix s'imposent en fonction:

- des priorités et des urgences;
- des besoins indiqués par les autorités;
- des possibilités d'agir dans cette perspective globale;
- des résultats escomptés en terme de développement durable.

Cette partie est donc divisée en trois chapitres:

1. Les problèmes prioritaires par thème
2. Les interventions possibles par thème
3. Une approche globale tenant compte des synergies et se plaçant dans une perspective de développement.

I.

LES PRIORITES PAR THEME

1.1 L'environnement socio-économique:

- Appréhender et prendre en compte le secteur informel;
- Identifier les groupes vulnérables et leur appauvrissement éventuel induit par les mesures d'ajustement structurel;
- Appréhender la réalité et le profil socio-économique des mères célibataires;

1.2. La santé.

- Combattre la maladie. Chez l'enfant, le paludisme, les maladies diarrhéiques, le sida, la tuberculose. Chez la mère, les avortements provoqués, les complications infectieuses de césariennes, les hémorragies en cours de grossesse ou lors de l'accouchement;
- S'attaquer aux causes sous-jacentes de ces maladies: accès insuffisant à des structures de soins, discontinuité des soins par manque de médicaments, cloisonnement et hyper-spécialisation des soins, émergence d'une médecine informelle;
- S'attaquer aux causes structurelles: affectations hasardeuses de certains crédits, politique nationale du médicament inadaptée aux besoins des patients, gestion des recettes des centres de santé sans implication et sans contrôle des communautés bénéficiaires, démotivation des agents de santé.

1.3. La nutrition et la sécurité alimentaire.

- S'attaquer à la malnutrition des nouveau-nés, au retard de croissance, à la maigreur des enfants de moins de cinq ans;
- Combattre le retard nutritionnel des campagnes et surtout des zones montagneuses;
- Etablir les associations entre la malnutrition et de nombreux facteurs socio-économiques: niveau des revenus, origine de l'eau de boisson, absence de latrines;
- Evaluer les conséquences à terme de cette malnutrition sur le développement économique et humain.

1.4. L'éducation de base.

- Combattre les pénuries de maîtres et de locaux;
- Réévaluer les formations;
- Mettre à disposition le matériel pédagogique et didactique;
- Etablir un équilibre entre les moyens alloués à l'éducation de base et à l'enseignement supérieur;
- Réhabiliter les filières techniques, délaissées au profit de l'enseignement général.
- Garder la politique éducative généreuse (démocratisation, gratuité) mais encourager la planification et la définition de stratégies claires, conforme aux moyens existants.

1.5. Le rôle de la femme.

- Mettre fin à la discrimination envers la jeune fille et la jeune femme au sein du système éducationnel;
- Limiter la surcharge de travail et de responsabilités: multiplication de ses différents rôles, aboutissant à une démobilité (inévitable) sur certains

- thèmes comme l'éducation des enfants, le sevrage, le suivi nutritionnel...
- Mettre fin à l'exploitation économique (au sein de la famille) et sexuelle (à l'école) des élèves.

1.6. Protection et droits de l'enfant.

- S'attaquer aux facteurs d'apparition des groupes de jeunes en difficulté (enfants de la rue, jeunes travailleurs ou délinquants), victimes de la conjonction de divers facteurs: crise des valeurs, récession économique entraînant une démission des parents, faillite du système éducationnel.

1.7. La mobilisation sociale.

- Informer sur les mauvaises pratiques sanitaires, nutritionnelles, etc.
- Atteindre le public rural et les femmes, souvent restés à l'écart des (rares) campagnes de mobilisation sociale;
- Appréhender les effets de la mobilisation sociale, ses circuits, son impact.

1.8 Une mauvaise connaissance des situations et des phénomènes.

- Tenter d'en savoir plus long sur la plupart des domaines étudiés: les faits, les situations et les phénomènes sont mal connus par manque d'informations crédibles et documentées. Ce manque de connaissances nuit bien évidemment à l'adoption de stratégies efficaces;
- Se concentrer sur les groupes vulnérables, les phénomènes sociaux récents, les indicateurs de santé et de nutrition.

II.

LES PERSPECTIVES D'ACTION PAR THEME

Quels sont les moyens de relever les défis lancés à la situation socio-sanitaire de la mère et de l'enfant au Congo? Quelques idées d'intervention et d'action.

2.1. L'environnement socio-économique:

- Une aide aux femmes et aux enfants acteurs du secteur informel: aide en formation, soutien aux regroupements coopératifs, accès au crédit;
- Mise en place d'un système d'alerte rapide qui permettrait d'identifier et de suivre les groupes à hauts risques de paupérisation.

2.2. La santé.

- Une modification de l'organigramme du Ministère de la Santé pour une meilleure intégration des activités, une décentralisation des moyens et une rationalisation de la gestion des ressources tant financières que humaines et matérielles;
- Programmation sanitaire nationale visant le renforcement du système de santé des districts par l'application de l'Initiative de Bamako;
- Politique de formation médicale;
- Mise en place d'un cadre législatif favorisant les perspectives précédentes notamment la décentralisation;
- Révision de la politique pharmaceutique nationale.
- Une stratégie de communication orientée vers des changements d'attitude vis à vis du sida ainsi que des politiques de prise en charge des séropositifs et des malades.

2.3. La nutrition et la sécurité alimentaire.

- La conduite d'un sevrage judicieux, en temps, en qualité et en quantité;
- La surveillance de la croissance, outil du suivi du développement communautaire;
- Un système de surveillance nutritionnelle servirait à suivre l'impact des politiques économiques et agricoles sur la sécurité alimentaire des ménages. Des mécanismes adaptés aux groupes vulnérables seraient mis en place.

2.4. L'éducation de base.

- Promouvoir l'éducation aux plus jeunes âges (le préscolaire) en y impliquant les parents;
- Identifier des solutions de gestion originale sur des bases communautaires accessibles au plus grand nombre;
- Appuyer les efforts du gouvernement pour améliorer l'efficacité de l'enseignement primaire: des options devraient être envisagées allant dans le sens d'une plus grande décentralisation des moyens, privilégiant la rationalisation de leur utilisation;
- Adapter les contenus pédagogiques aux mutations de la société congolaise;
- Favoriser, à tous niveaux, l'implication des parents, tant du point de vue de la participation (financière, par exemple en contribuant à certains coûts récurrents), que du rôle d'éducateur ou de co-gestion des infrastructures;
- Favoriser la coordination et la planification des décisions et de l'allocation des moyens par le Ministère de l'Éducation.

2.5. Le rôle de la femme.

- Valoriser les différents rôles de la femme: en tant que productrice,

- reproductrice, en tant que nourricière et vecteur éducatif;
- Améliorer le suivi pré et post-natal des mères notamment pour un dépistage plus efficace des grossesses à risque et pour un meilleur espacement des naissances (planning familial);
- Proposer un cadre juridique précis pour une pratique de l'avortement;
- Porter attention à la réforme du code de la famille et au statut juridique de la femme;
- Coordonner les efforts des intervenants (bailleurs de fonds, différents opérateurs institutionnels) en faveur et en direction des femmes;
- Porter attention au rôle spécifique de la femme dans les réformes des secteurs de la santé et de l'éducation, notamment en ce qui concerne leur participation dans les aspects de gestion communautaire.

2.6. La protection de l'enfance.

- Mobilisation sociale autour des thèmes de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- Support technique et travail de fond auprès des instances législatives du pays pour adapter la législation actuelle aux articles de cette Convention;
- Aide et soutien aux associations et aux initiatives, privées et publiques, d'assistance et de suivi des jeunes en difficultés. Ces initiatives étant prises conformément à une législation respectant les principes de la Convention.

2.7 La mobilisation sociale.

- Information et plaidoyer en faveur des thèmes prioritaires comme celui de la Protection de l'enfance repris dans la Convention;
- Actions de synergie sur les autres thèmes d'action: éducation de base, assistance aux femmes;
- Approche des mass-média (secteur en pleine mutation) sur les thèmes de la santé, de la famille et de l'enfance;
- Implication de l'Alliance des artistes... dans toutes les campagnes de plaidoyer et de mobilisation.

2.8 Le cadre d'appui général.

- Un appui général aux efforts de planification des autorités congolaises, notamment en aidant à la mise à jour des banques de données et des outils statistiques dynamiques;
- Une mise à jour permanente de la présente Analyse de la situation afin qu'elle reste un outil utile à la décision;
- Un suivi de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial des enfants.

AGIR DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT.

Nous venons de présenter les axes d'interventions possibles par thème. Mais il importe également, qu'au delà des actions et des projets spécifiques, les unes et les autres soient coordonnées et intégrées dans une perspective de développement global en faveur de la mère et de l'enfant. Cette coordination peut se faire à l'intérieur d'un même thème ou entre divers thèmes. Exemples:

- Par thème, la santé: (ré)ouverture de centres de santé dans les districts, fourniture de matériel et de médicaments, formation et encadrement du personnel, mobilisation et intéressement de la communauté bénéficiaire.
- Entre thèmes: une meilleure connaissance (statistique et sociologique) du secteur informel (petit commerce urbain, enfants de la rue, agriculteur autarcique...) permettrait d'identifier les groupes à risques, de mettre en place un suivi nutritionnel couplé avec une assistance sanitaire, un soutien aux projets de prise en charge autonome et un encouragement à la formation (scolaire ou non).

Toujours dans une perspective d'action à long terme susceptible d'encourager un développement durable, il est recommandé d'élaborer des indicateurs de développement susceptibles de rendre compte de l'avancement du développement humain des populations. Plus que les habituels indicateurs macro-économiques (PNB, PIB, balance des paiements) qui ne rendent pas bien compte du développement des individus, ces indicateurs sociaux témoigneraient du bien-être réel des citoyens: accès à un centre de santé équipé, accès à l'eau potable, accès à l'éducation de base, niveau nutritionnel (en quantité et en qualité), etc.

Les enfants sont l'avenir d'un pays. Il ne peut y avoir de développement durable sans une prise en compte de tous les aspects de l'enfance: santé, alimentation, éducation (scolaire et familiale), intégration sociale et reconnaissance juridique, épanouissement personnel. Leur développement et leur épanouissement dans ces divers aspects témoignent de l'état de développement actuel du pays et sont un facteur essentiel du développement futur.

Le Congo vit des temps difficiles mais reconstruit pas à pas son paysage socio-économique. Mais, au-delà des aspects formels (Constitution, système politique, plan d'urgence), cette période est propice à une prise de conscience sur les capacités de chacun d'agir pour soi et pour les autres. Déjà le mouvement volontaire et associatif fleurit et des personnes, seules ou en groupes, s'impliquent pour agir en faveur de la mère et de l'enfant, dans différents aspects de développement et de bien-être collectif. Il appartient à tous, citoyens et décideurs, "d'y mettre du leur", de s'impliquer, intellectuellement, matériellement.

~~EA~~

BLANK

U10 UNICEF BRAZZAVILLE
CON Analyse de la
1992 situation des
enfants et des
84010569 femmes au Congo 1992

U10 UNICEF BRAZZAVILLE
CON Analyse de la
1992 situation des
enfants et des
84010569 femmes au Congo 1992

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

END

2000

10/10/00